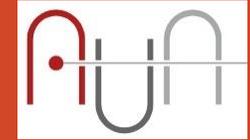


## Plan Local d'Urbanisme

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE

29 Juillet 2021

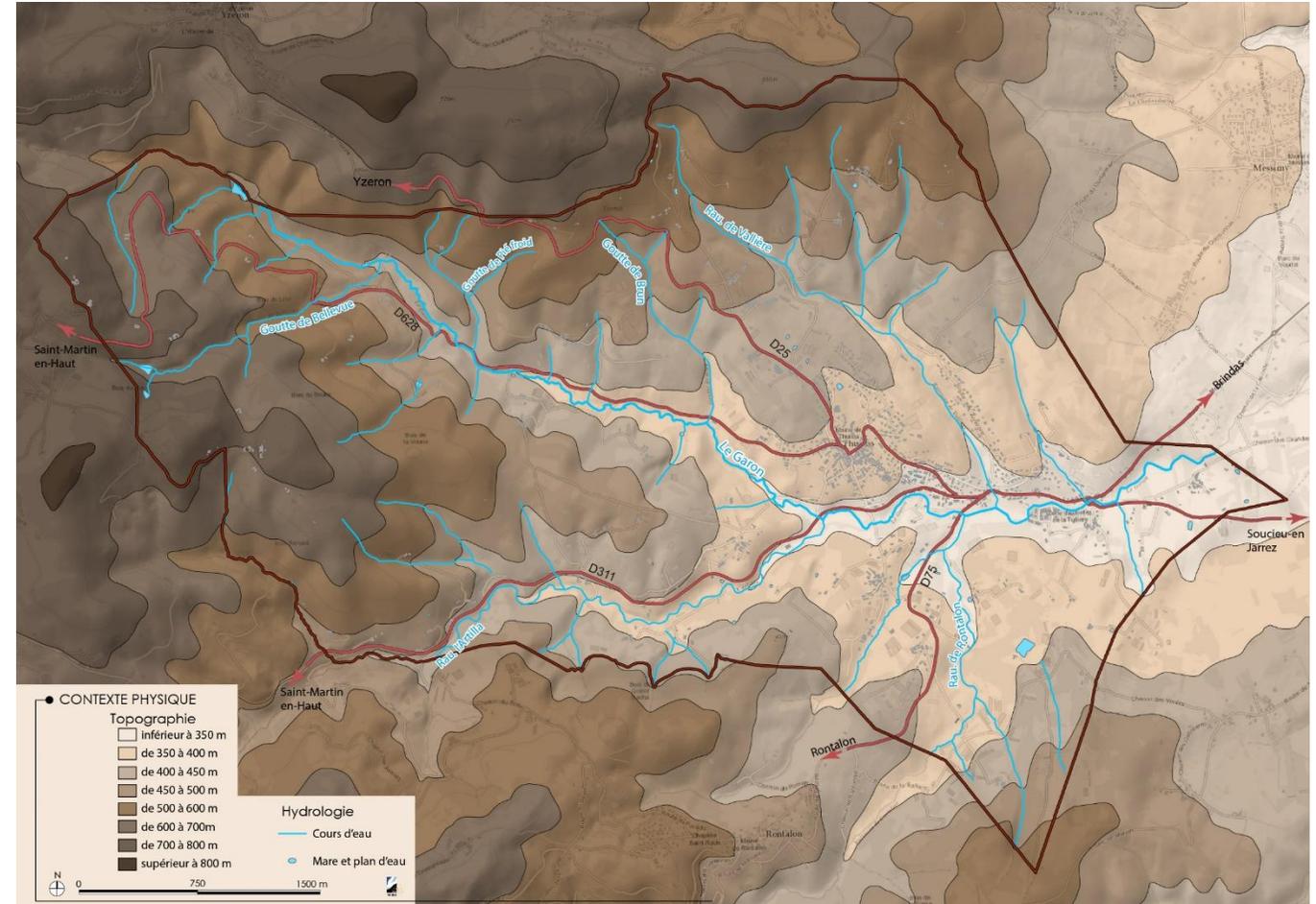


# Sommaire

1. Le contexte physique
2. Le paysage naturel
3. Le paysage urbain
4. Le patrimoine
5. Le contexte naturel
6. Les risques et nuisances
7. Les réseaux
8. L'énergie

# Le contexte physique

Commune située dans les côtes du Lyonnais avec **un relief très marqué** compris entre 302 mètres et 791 mètres



## Le contexte physique

La commune est traversée par différents cours d'eau :

- **Le Garon qui traverse la commune selon un axe Ouest / Est**

Le Garon prend sa source dans les Monts du Lyonnais, au Sud-est de l'agglomération lyonnaise, à une altitude de 700 m, et se jette dans le Rhône 25 km plus en aval. Il s'agit d'une rivière à caractère torrentiel aux fluctuations saisonnières importantes. Les crues du Garon sont rapides et violentes. Son bassin versant est de 206 km<sup>2</sup>,

- **Ses affluents (de l'amont vers l'aval) :** La Goutte de Bellevue, la Goutte de pié froid, la goutte de brun, l'Artilla, Le ruisseau de Cartelier et le ruisseau de la Vallière



La vallée du Garon



La vallée de l'Ardilla

## Le contexte physique

La commune est couverte par le SDAGE Rhône-Méditerranée (2022-2027) qui définit notamment des objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau

Zone sensible à l'eutrophisation

Un PAPI (échéance 2025) et un programme pluriannuel (échéance 2025) porté par le Syndicat de Mise en Valeur, d'Aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA).

	Etat écologique		Etat chimique	
	Etat en 2020	Objectif de bon état	Etat en 2020	Objectif de bon état
FRDR479a – Le Garon de la source à Brignais	Moyen	2027	Bon	2015
FRDR11789 – Ruisseau L'artilla	Médiocre	2027	Bon	2015
FRDR11479 – Ruisseau de Cartelier	Moyen	2027	Bon	2015
	<b>Objectif de bon état quantitatif</b>		<b>Objectif de bon état chimique</b>	
FRDG611 - Socle Monts du lyonnais, beaujolais, mâconnais et chalonnais BV Saône	2015		2015	

### LA BOITE A OUTILS DU PLU



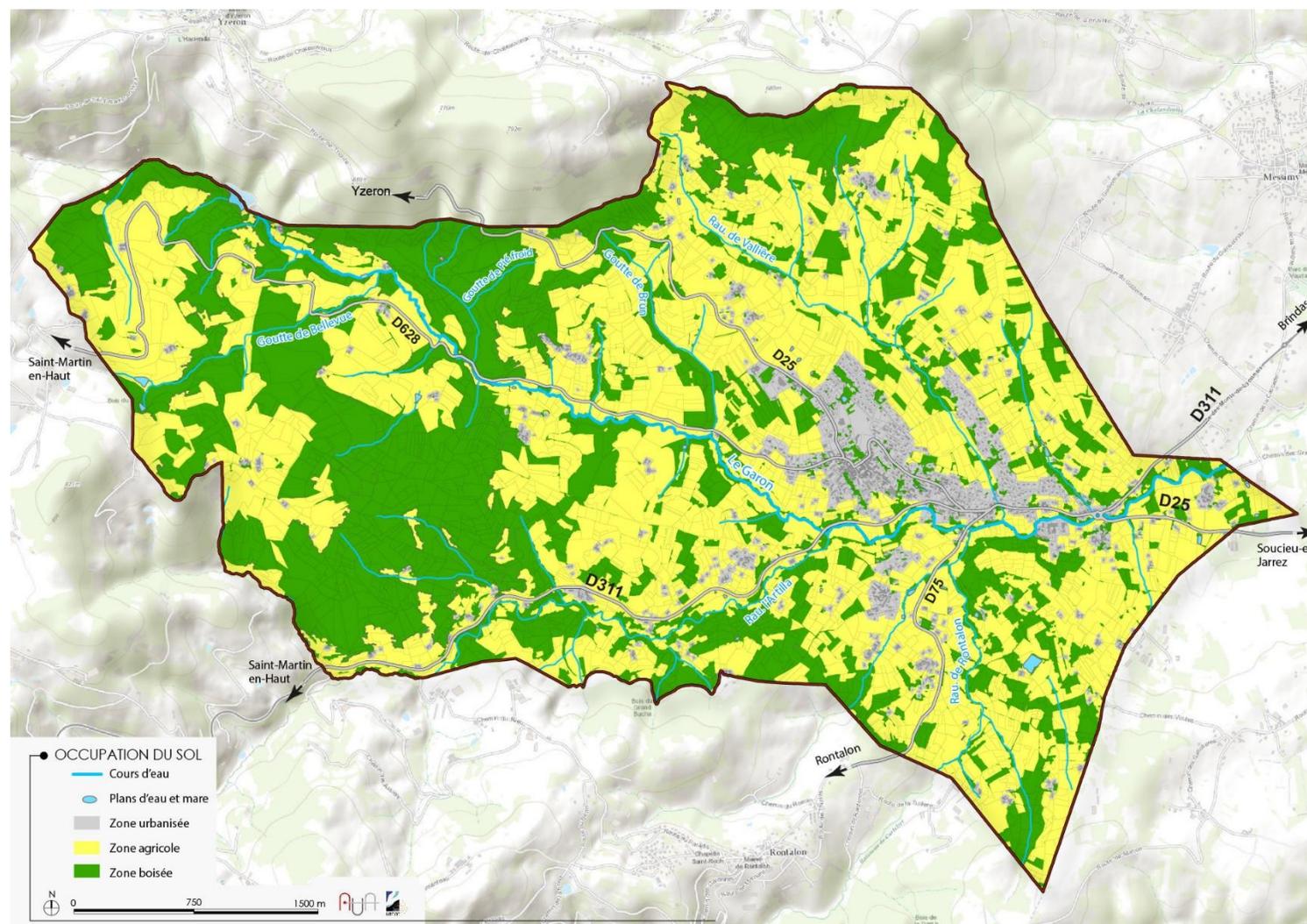
- *Traitement des eaux à la parcelle*
- *Coefficient de biotope (perméabilité des sols)*
- *Travail sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation*

# L'occupation des sols

Des boisements qui occupent les hauteurs de la commune mais également les fonds de vallons.

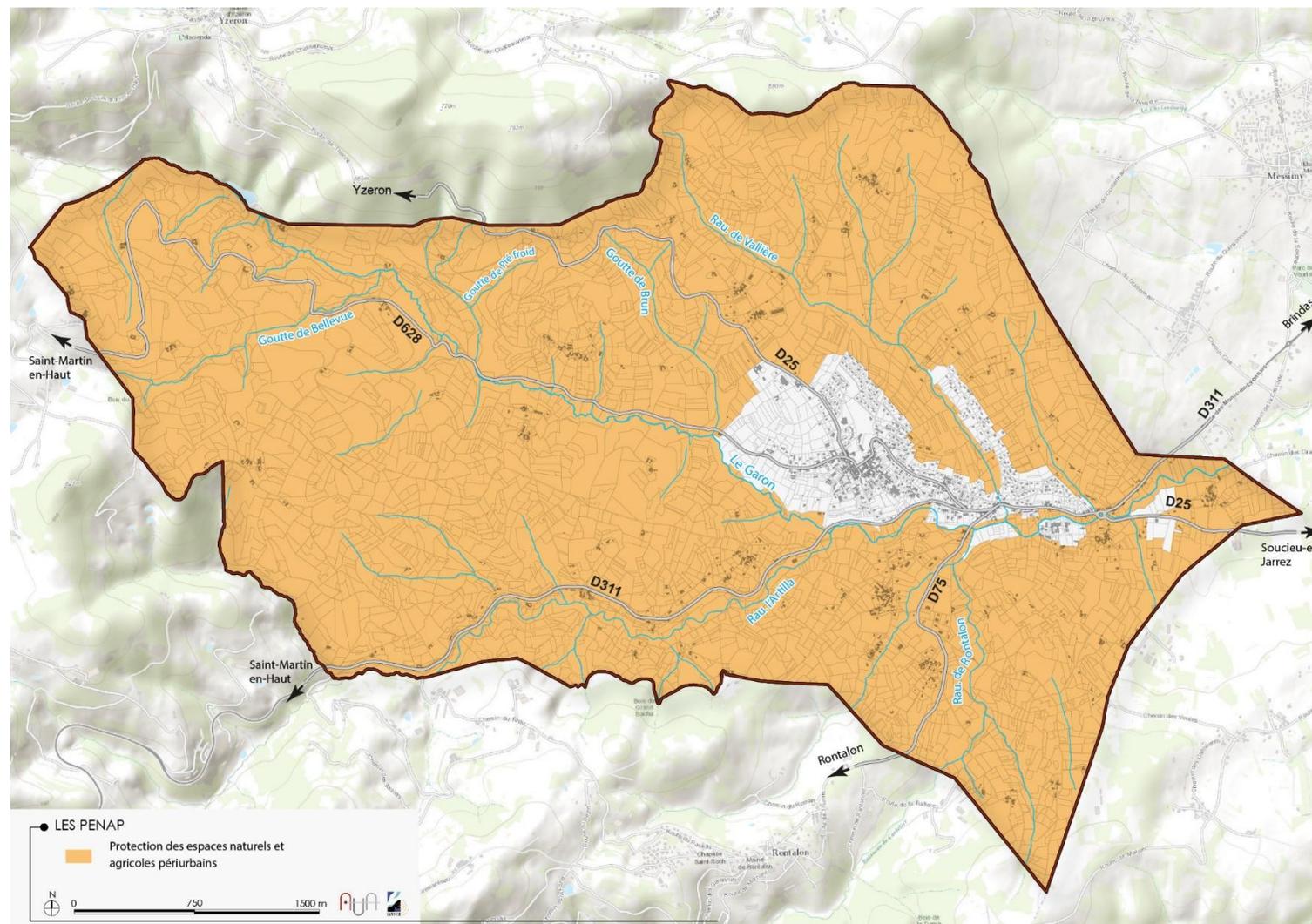
De l'espace agricole qui couvre près de 70% de la commune, occupé majoritairement par de l'arboriculture et du maraîchage.

La zone bâtie avec le bourg ancien au carrefour des RD 628 et 25, des lotissements de type pavillonnaire autour du bourg et des hameaux traditionnels répartis dans l'espace rural.



# Les PENAP

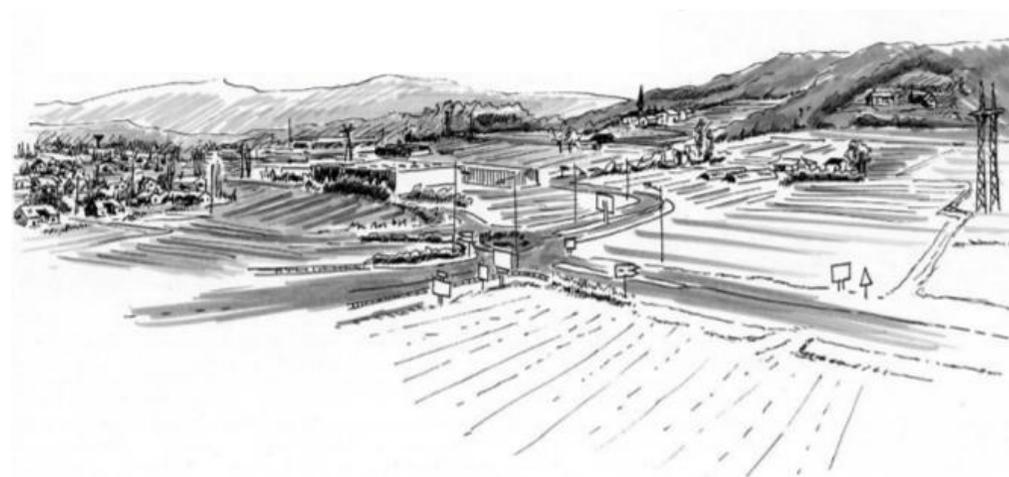
Un territoire agro-naturel protégé par les PENAP



## Un paysage « émergent » du Sud Ouest Lyonnais (DREAL)

La famille des **PAYSAGES EMERGENTS** : ni ville, ni campagne

- *paysages naturels ou ruraux qui ont évolué à partir de la seconde moitié du XX siècle vers des formes d'urbanisation diffuse à vocation résidentielle.*
- *ils ont perdu en tant que dominante, les caractéristiques des paysages ruraux sans être pour autant assimilables aux types de paysages urbains ou périurbains.*



### **OBJECTIFS** identifiés par la DREAL

- *Conserver et mettre en valeur les éléments forts des anciennes structures paysagères rurales ou naturelles*
- *Déplacer les espaces publics non marchands (places, square, mails, parcours, ...)*
- *Limiter l'étalement urbain*

## Un paysage « émergent » du Sud Ouest Lyonnais (DREAL)

L'unité paysagère du **PLATEAU DU SUD OUEST LYONNAIS**

- *un paysage qui subit de fortes influences en termes de fréquentation, d'aménagement et de construction*
- *une tension entre une gestion agricole du plateau aux productions variées et la création d'une campagne périurbaine résidentielle.*

### **OBJECTIFS de qualité paysagère identifiés par la DREAL**

- *Conserver les meilleures terres d'un point de vue agronomique pour les réserver à l'agriculture*
- *Recomposer le paysage avec la pression foncière que connaît le territoire : la densification du bâti et la construction écologique peuvent être des clefs pour se soustraire à la banalisation du paysage.*

# Le paysage naturel

## Les entités paysagères locales

Un **relief qui s'échelonne** de la face Est à la face Ouest de la commune **et qui compose un paysage varié** où se mêlent des **paysages ouverts et fermés**.

Les vallons encaissés

Les versants cultivés

Les crêts boisés



## Les crêts boisés : des balcons naturels, véritables éléments de repère dans le grand paysage

- Les crêts occupent la partie Ouest et Nord de la commune (crêts de la Poipe, crêts de Py Froid).

*Vastes boisements qui diffusent une image naturelle au territoire*

*Quelques prairies sur les espaces les plus hauts et les plus plats s'immiscent dans ce paysage fermé.*



### LA BOITE A OUTILS DU PLU

*Classement en zone N des principaux espaces naturels*

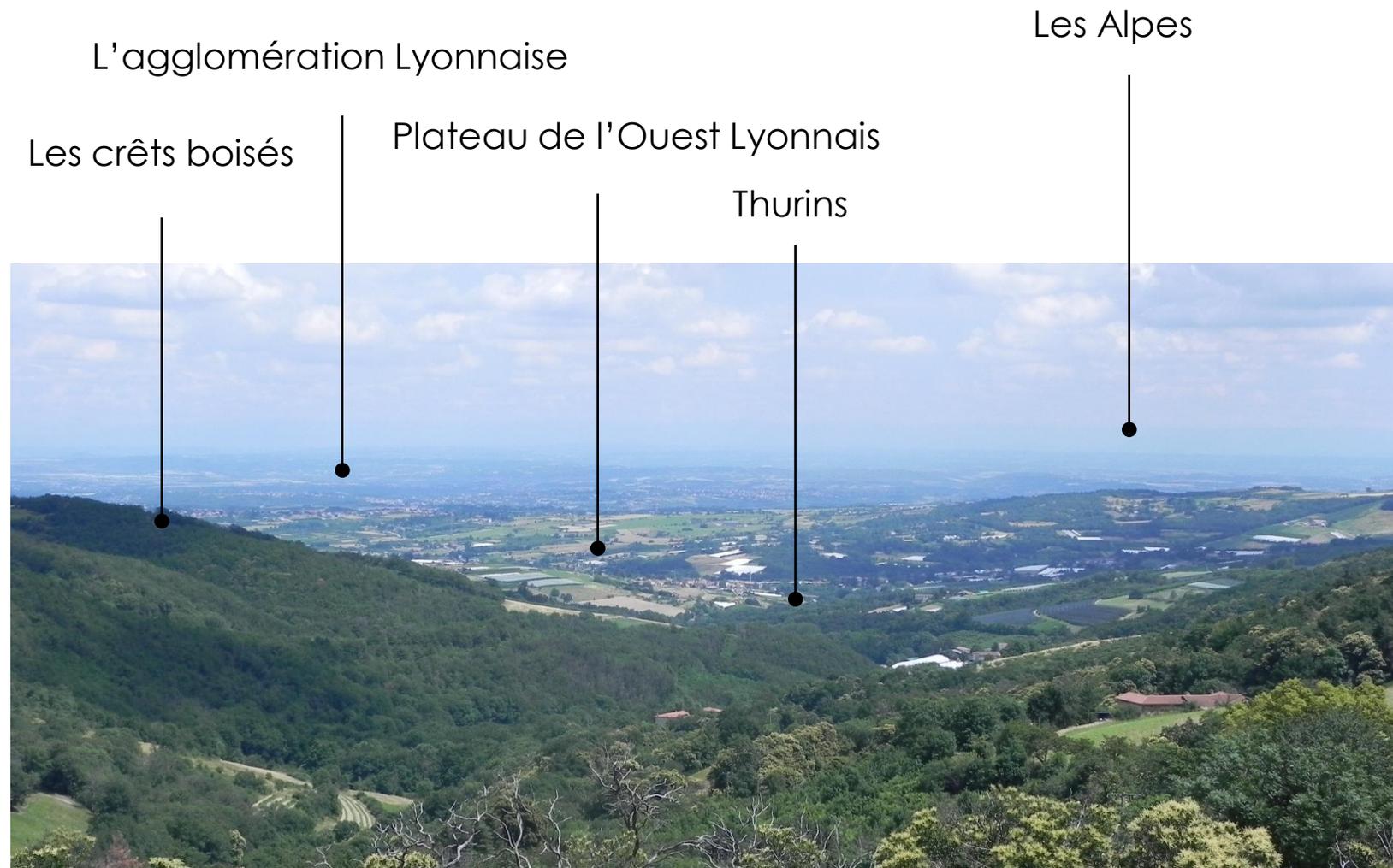
## ***Les crêts boisés : des balcons naturels, véritables éléments de repère dans le grand paysage***

- Un habitat dispersé, sous la forme de bâtis anciens en pierre, ponctue cette entité paysagère.
- Les premiers groupements bâtis constitués sous la forme de hameaux assurent l'interface entre les crêts boisés et les versants cultivés (autre entité paysagère du territoire) : le Jaricot, le Narbonnet, le Julin.



**Les crêts boisés : des balcons naturels, véritables éléments de repère dans le grand paysage**

- Depuis ces espaces hauts (Bellevue, Bochet, le Rat), les vues sur le plateau, l'agglomération Lyonnaise et bien au-delà vers les Alpes et la vallée du Rhône par temps clair sont impressionnantes.



## Les crêts boisés : des balcons naturels, véritables éléments de repère dans le grand paysage

- Sur les hauteurs le lac et le barrage de Thurins ou « barrage du Garon »

*cours d'eau qui incise profondément les versants abrupts et boisés pour former de petits vallons encaissés*



## **Les vallons encaissés boisés : un élément structurant du paysage**

- Une activité hydraulique qui conditionne le paysage : l'Artillat, le Garon, la Vallière.
- Des versants couverts par des boisements (ripisylves) qui soulignent le tracé du fond de vallée.

*Une végétation qui a un intérêt écologique, hydraulique, mais aussi paysager puisqu'elle constitue un élément structurant du paysage notamment dans les versants cultivés du plateau.*

### **LA BOITE A OUTILS DU PLU**



*Préservation de la ripisylve au titre de la trame bleue*



## ***Les versants cultivés : un paysage profondément marqué par l'activité agricole***

- En piémont des crêts boisés et lorsque la pente s'adoucie, les versants cultivés « s'étalent » progressivement sur le plateau.
- Un ensoleillement favorable à l'arboriculture et au maraichage largement développés

*La présence des serres agricoles marquent profondément le paysage.*



### **LA BOITE A OUTILS DU PLU**

*Classement en zone A des principaux espaces agricoles*

## **Les versants cultivés : un paysage profondément marqué par l'activité agricole**

- A l'approche du centre-bourg, les espaces dédiés aux activités agricoles se retrouvent dilués dans un paysage dont ils ne constituent plus les traits dominants.

*Face à la forte pression urbaine que connaît le territoire, le versant cultivé est marqué par les extensions du bourg initial.*

- La question des limites et de la vocation des franges urbaines est importante.



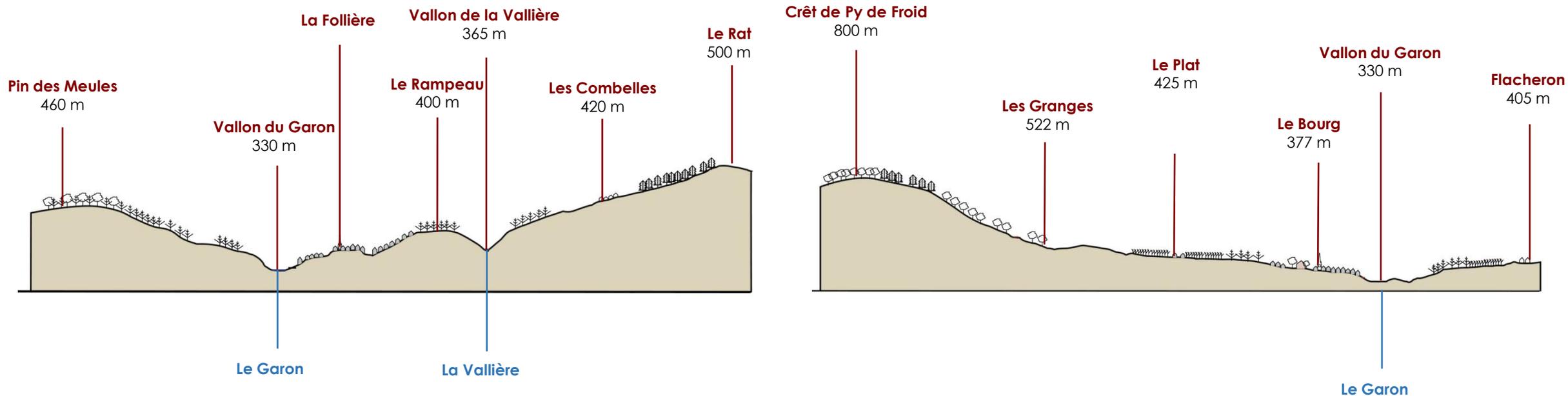
### **LA BOITE A OUTILS DU PLU**

*Règlementation des clôtures*



## L'implantation du village dans le grand paysage

Entre les vallées du Garon, de la Vallière et de l'Artilla, le village de Thurins s'est implanté en « versant ».



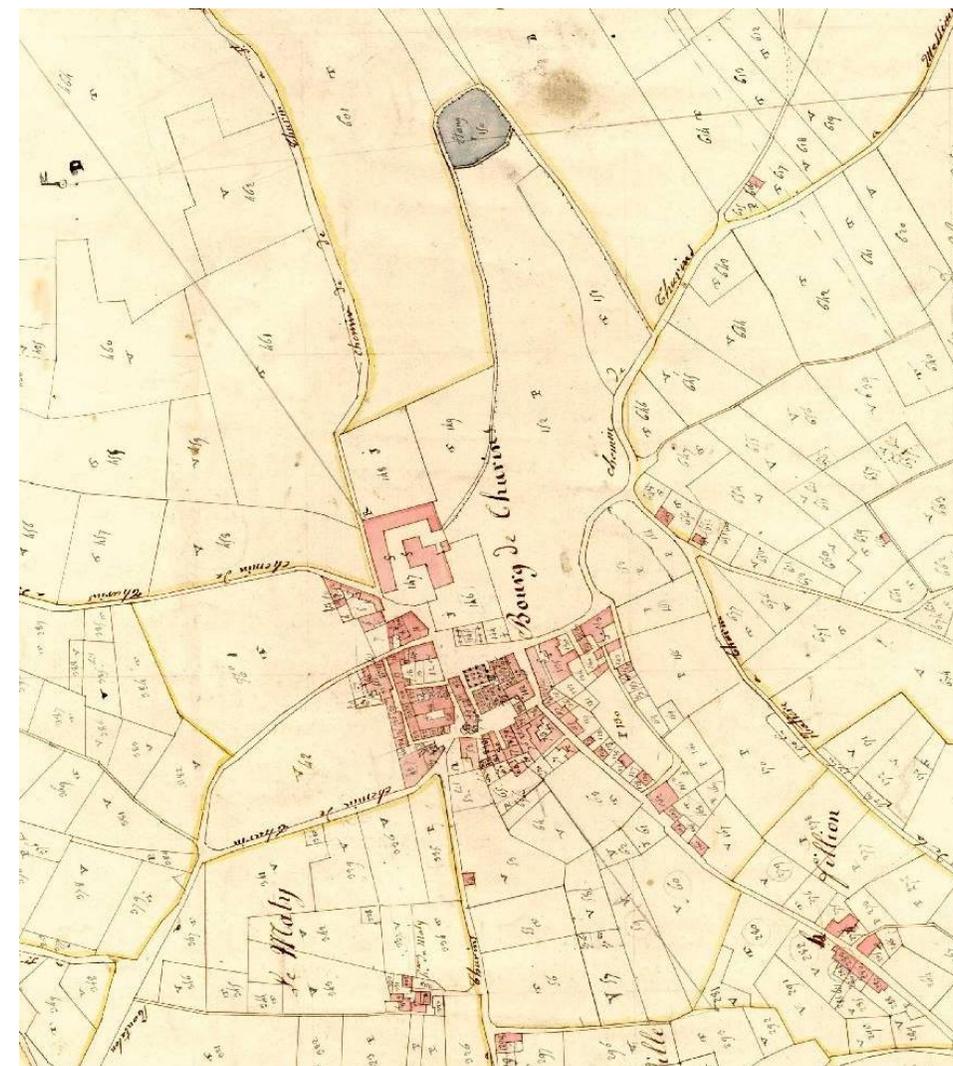
## D'un village fortifié à une dispersion de l'urbanisation

- Un village originel structuré autour de la Place de Verdun. La construction de l'Eglise en 1835 et l'ouverture de la place Dugas vont déporter la centralité du village.



*La Place de Verdun*

- De nombreux hameaux se développent de façon pus ou moins éloignés du village fortifié : des fermes s'installent ici et là, le long des chemins de terre en lien avec les exploitations agricoles.

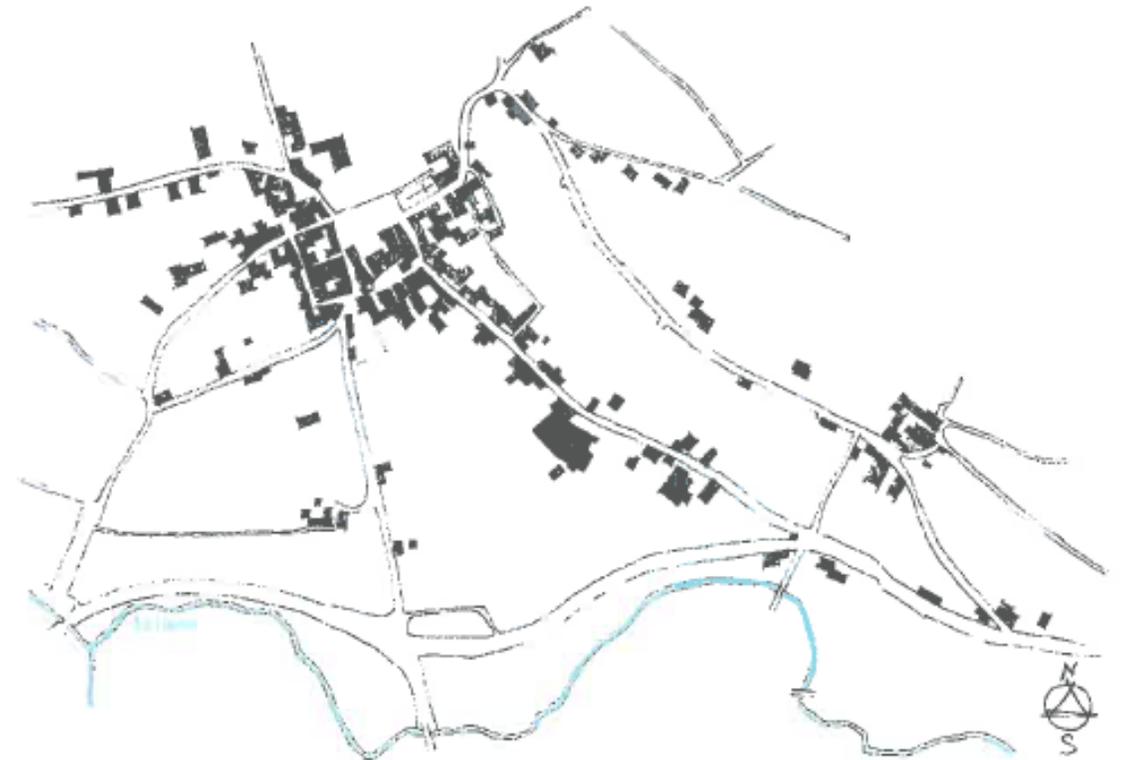


### ***D'un village fortifié à une dispersion de l'urbanisation***

- Entre le XVIIIème siècle et les années 1950, le village s'est peu développé

*Quelques extensions urbaines au Nord/Ouest le long de la Route du Barrage et au Sud/Est le long de la Rue du 8 Mai.*

- Le secteur du Pont, le long de la RD311 s'est quant à lui fortement développé sur la période.



*Le bâti d'après la cadastre de 1960*

### ***D'un village fortifié à une dispersion de l'urbanisation***

- Entre 1950 et 1990, le développement de la commune s'accroît

*L'urbanisation se diffuse le long des axes de communication, des vallons et en ligne de crête (logique topographique).*

*Un développement pavillonnaire qui se développe de part et d'autre de la Route des Arravons, autour de la RD25 (accès principal au Bourg) et le long de la RD 311 (axe structurant du territoire).*

- Un développement en rupture avec l'urbanisation originelle du bourg.



### ***D'un village fortifié à une dispersion de l'urbanisation***

- Depuis les années 1990, un épaississement des quartiers développés dans les années 1970 et une densification de l'enveloppe urbaine.



# Le paysage urbain // Des morphologies bâties qui témoignent de l'évolution communale

## Le noyau originel : les traces morphologiques et architecturales d'un ancien village fortifié



### ENJEUX

- La préservation de la morphologie historique
- La préservation des bâtiments d'intérêt

### LA BOITE A OUTILS DU PLU



- Préservation du patrimoine bâti au titre des éléments de patrimoine remarquable (article L.151-19)
- Inscription de règles concernant l'aspect extérieur des constructions

# Le paysage urbain

## Le noyau originel

Une forme compacte et dense (50 logements/hectare) caractérisée par des bâtiments implantés à l'alignement des voies créant un front bâti continu.

Un parcellaire petit et resserré.

Une trame viaire médiévale avec des rues étroites et sinueuses « tenues » par le bâti.

Des volumes homogènes avec des bâtiments de type R+1+combles à R+2.

Des places minérales (Dugas, Verdun) qui créent des espaces de respiration.

Une préservation de certains « fonds de parcelles » verts malgré la densité.



## Les hameaux anciens et agricoles : des caractéristiques urbaines et architecturales similaires au centre ancien



Marnas



La Grande Cote



Le Narbonnet

### ENJEUX

- *La préservation de la morphologie historique*
- *Insertion des nouvelles constructions autour des formes traditionnelles bâties*

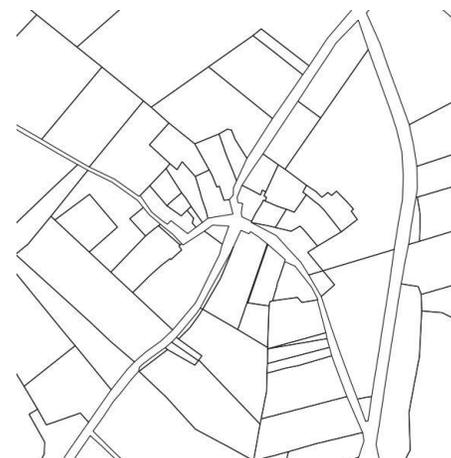
## Les hameaux anciens et agricoles

*Une forme urbaine compacte (ou linéaire comme pour le hameau de Julin).*

*Un bâti implanté à l'alignement des voies.*

*Un parcellaire petit et resserré.*

*Une qualité architecturale notable avec des constructions en pierre mais des constructions réalisées par densification du tissu bâti qui contrastent largement avec le bâti ancien.*



L'exemple de Marnas

# Le paysage urbain

## *Le quartier du Pont : la « deuxième » centralité communale*

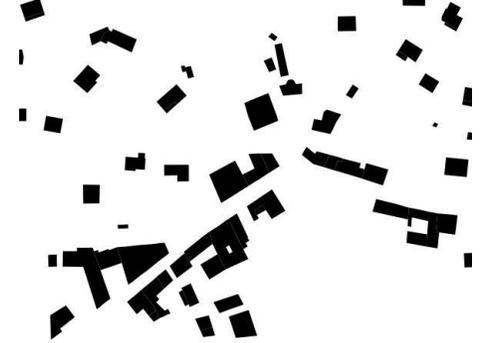


## Le quartier du Pont

*Un quartier à vocation économique/artisanale*

*Une forme urbaine linéaire avec un bâti implanté à l'alignement de la RD 311, axe structurant menant à Lyon.*

*Un parcellaire en lanière favorisant les arrières de jardin.*



## **Les extensions pavillonnaires : un tissu résidentiel en rupture avec le tissu originel**

*A partir des années 1950, et du noyau originel, le développement de la commune s'accroît et va entraîner l'émergence de tout un tissu pavillonnaire qui marque l'avènement du modèle de la maison individuelle.*

### **ENJEUX**

- *La maîtrise de la consommation d'espace et des densités*
- *L'insertion paysagère, urbaine et architecturale des nouvelles constructions*



## Les extensions pavillonnaires

*Une faible densité : 10 logements/hectare*

*Un découpage « au coup par coup » de grands tènements agricoles préexistants.*

*Un plan organisé par un parcellaire rectangulaire, régulier et calibré.*

*Une voirie parfaitement dessinée et rectiligne, généralement sous forme d'impasses.*

*Des constructions qui s'implantent en retrait de la voie, de préférence en cœur de parcelle, sans continuité avec le bâti original.*



## Les extensions pavillonnaires

Les typologies d'habitats, les formes architecturales et le traitement des limites parcellaires, parfois peu qualitative, entraînent une **banalisation du paysage urbain** : **lotissements monotypés** devenus la règle en termes de formes urbaines et d'architecture avec des maisons individuelle de type R+1.



### LA BOITE A OUTILS DU PLU



Le règlement du PLU peut fixer des règles en matière de hauteur, d'aspect et de qualité des constructions (façades, toitures, teintes, ...) y compris des clôtures



## Les extensions pavillonnaires

Une faible densité des espaces qui tend à s'accroître ces dernières années par le **phénomène de divisions de parcelles** déjà bâties (de 3 logements/hectare à 12 logements/hectare).

2006-2010



2020



Des **formes urbaines qui « s'étoffent »**, vers le collectif et le groupé traduisant le phénomène de densification du tissu pavillonnaire (50 logements/hectare pour l'opération du Mathys)



# Le patrimoine bâti et le petit patrimoine

## Le centre ancien et les hameaux historiques de Thurins concentrent le patrimoine bâti et architectural :

- constructions en pierre mises en valeur par des rénovations
- anciennes portes voutées du village fortifié (portes de style ogivale)
- le château avec son plan quadrangulaire
- murs en pierres
- petits éléments architecturaux de façade (marquise, encadrement des ouvertures)



### LA BOITE A OUTILS DU PLU

Préservation du patrimoine bâti au titre des éléments de patrimoine remarquable (article L.151-19)

# Le patrimoine végétal et environnemental

Au sein de l'enveloppe urbaine, les espaces verts et la végétation, support de la trame verte urbaine, restent présents.

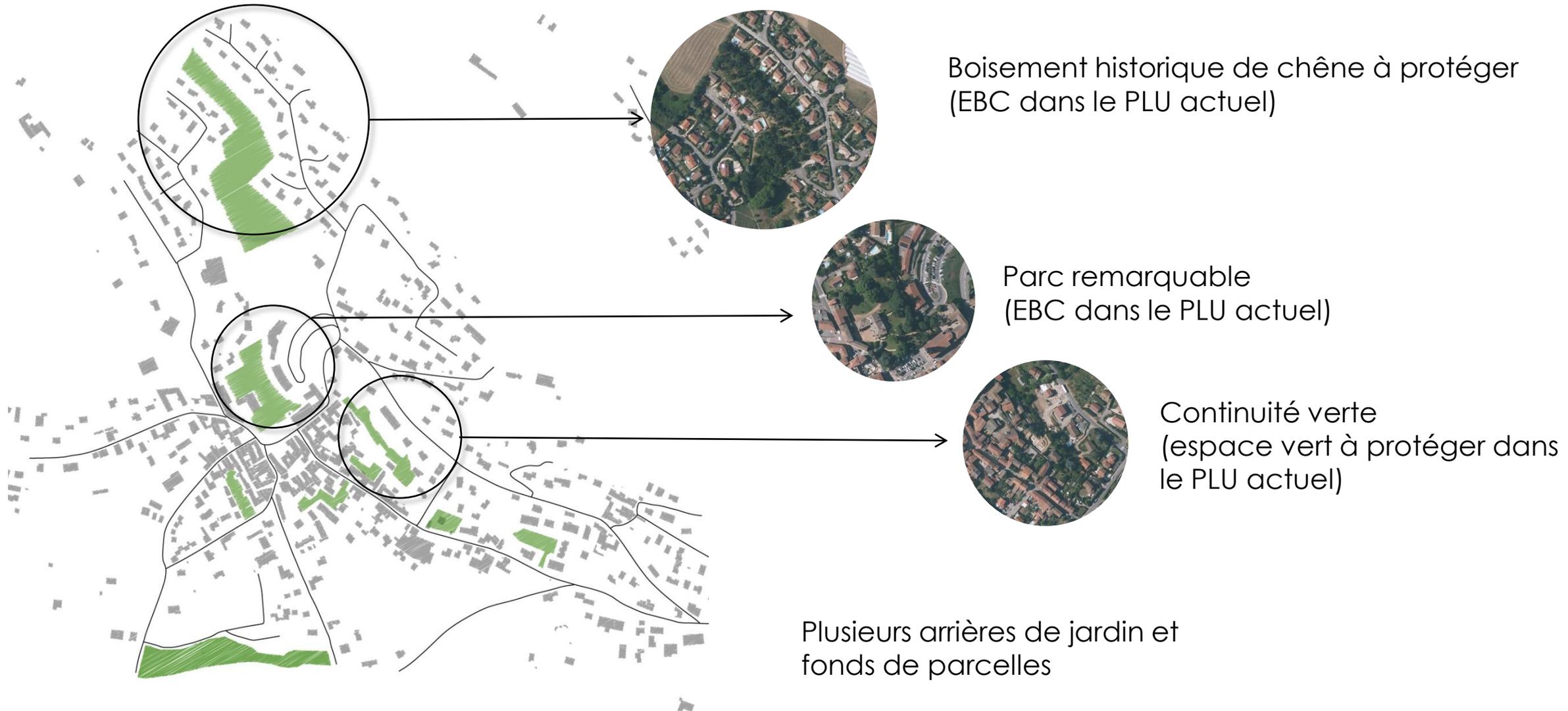
Le végétal est généralement présent dans deux types d'espaces :

dans **les espaces privés** sous la forme de jardin, cœurs d'îlot vert, limites parcellaires (**exemple du parc du Château**)

dans les espaces publics, dans les parcs et square (**exemple du Vallon**) ou par des éléments plus ponctuels (**exemple des platanes de la place Dugas**)



# Le patrimoine végétal et environnemental



# Le patrimoine végétal et environnemental

## Des arbres remarquables dans l'espace urbain à préserver



*Les trois cèdres*



*Les platanes devant  
la Mairie*



*Les platanes de la  
Place Dugas*



*Le platane devant  
l'ancienne poste*

### LA BOITE A OUTILS DU PLU



*Identification des  
arbres à préserver sur  
le plan de zonage et  
réglementation des  
coupes*

- Le maintien des points de vue et des ouvertures paysagères sur le grand paysage
- Le maintien des structures boisées des crêts et des espaces agricoles des versants
- La préservation des ripisylves
- La maîtrise du développement urbain et le maintien de l'enveloppe urbaine
- La qualité des franges et transitions urbaines
- La préservation de la qualité des tissus urbains traditionnels du bourg et des hameaux historiques
- La cohérence entre les nouvelles constructions et leur environnement urbain
- La préservation de la trame végétale urbaine



## Le contexte naturel

Les 2 zones écologiques à enjeux :

- **Crêt de la Poipe, Bois du Boula**

Boisements de feuillus (chênaie-charmaie, parcelles de chênes, hêtres et pin sylvestre) alternant avec zones agricoles extensives (prairies de fauche et pelouses).

Les formations végétales ouvertes des sommets expliquent notamment la présence d'oiseaux remarquables.



## Le contexte naturel

Les 2 zones écologiques à enjeux :

- **Landes de Chassagne et de Servigny**

En direction des sommets des pinèdes de Pin sylvestre à sous-bois de châtaigniers alternent ainsi avec des landes à Genêt à balais. Certains de ces milieux sont remplacés par des vergers de cerisiers. En bas de versant, l'arboriculture laisse la place aux céréales, labours et prairies pâturées.

L'intérêt écologique est lié à la diversité des milieux créés et entretenus par l'activité agricole, qui privilégie la polyculture-élevage. Il en résulte une richesse spécifique animale, en particulier en amphibiens et en oiseaux.



## Les fonctionnalités écologiques identifiées par le SCOT

### ➤ Préserver et maintenir les grands corridors paysagers

Les collectivités dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme locaux affinent la délimitation des emprises de ces corridors à leur échelle et identifient des corridors complémentaires.

Les documents d'urbanisme mettront en place un zonage approprié et des mesures garantissant la perméabilité du corridor sur le long terme, en veillant à la cohérence de leur zonage avec celui des communes adjacentes concernées par les mêmes liaisons naturelles et paysagères.

Il est précisé que l'inconstructibilité stricte de la zone agricole (y compris pour les bâtiments d'activités agricoles), globalement perméable, n'est pas nécessaire.

### ➤ Protéger les corridors contraints

Les collectivités, dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme locaux, affinent la délimitation de ces emprises à l'échelle parcellaire. Elles identifient le cas échéant d'autres corridors d'enjeu local.

Les documents d'urbanisme locaux devront préserver les parcelles concernées de toute urbanisation en veillant à maintenir une largeur suffisante au bon fonctionnement écologique du corridor.

### Légende

#### Réservoirs de biodiversité trame verte

- Enjeu régional
- Enjeu local

#### Réservoirs de biodiversité trame bleue

- Réservoirs biologiques trame bleue
- Zones humides

#### Autres espaces fonctionnels

- Boisements remarquables
- Pelouses sèches

#### Corridors écologiques

- ➔ Paysager à préserver
- ➔ Contraint à préserver voir à restaurer
- ➔ Corridors aquatiques
- Espaces perméables principalement agricoles
- ➔ Passage potentiel pour la faune des ouvrages autoroutiers

#### Eléments d'informations complémentaires

- Réservoirs de biodiversité SRCE
- Espaces Naturels Sensibles (ENS)



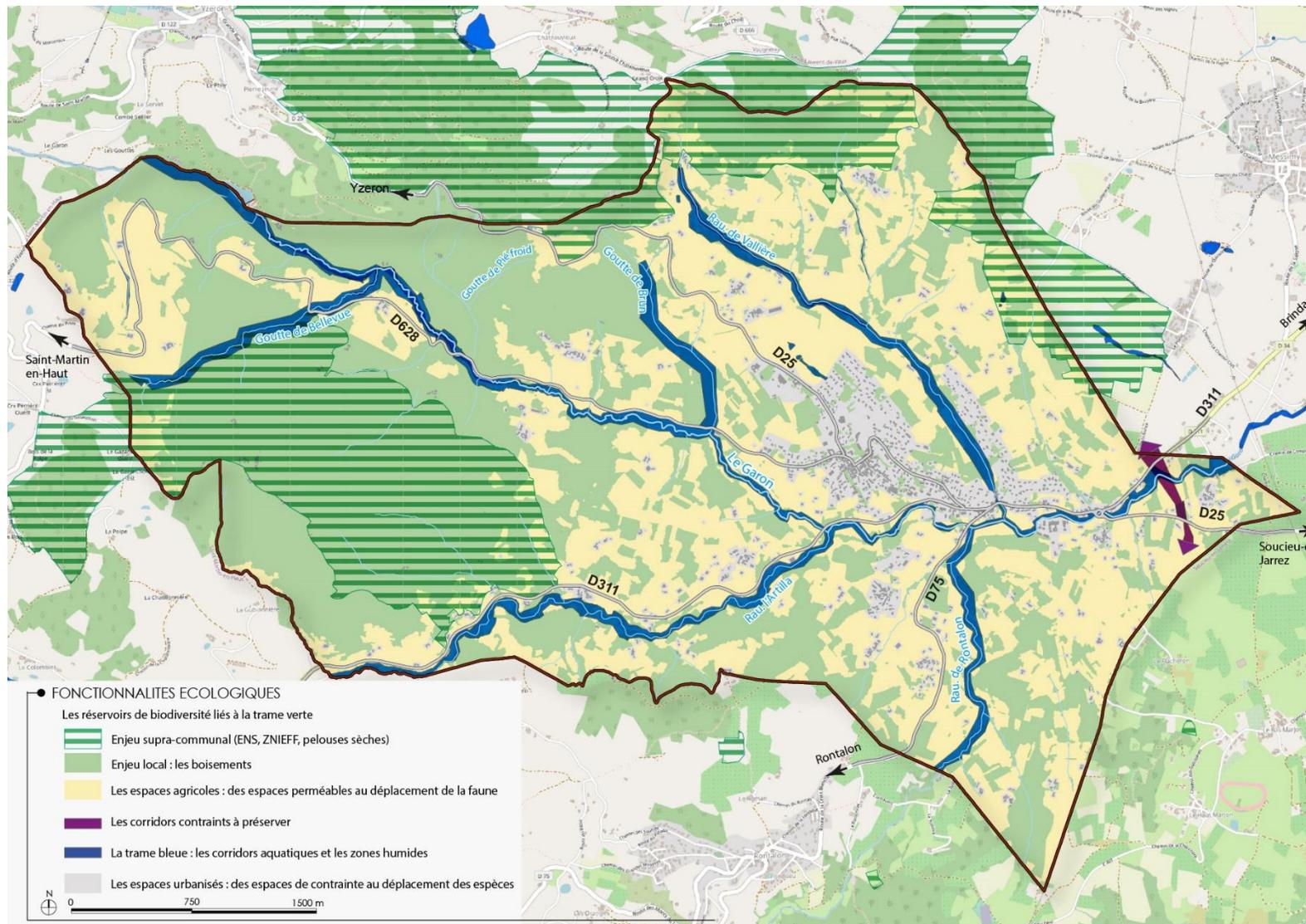
# Le contexte naturel

Les fonctionnalités écologiques de la commune



## LA BOITE A OUTILS DU PLU

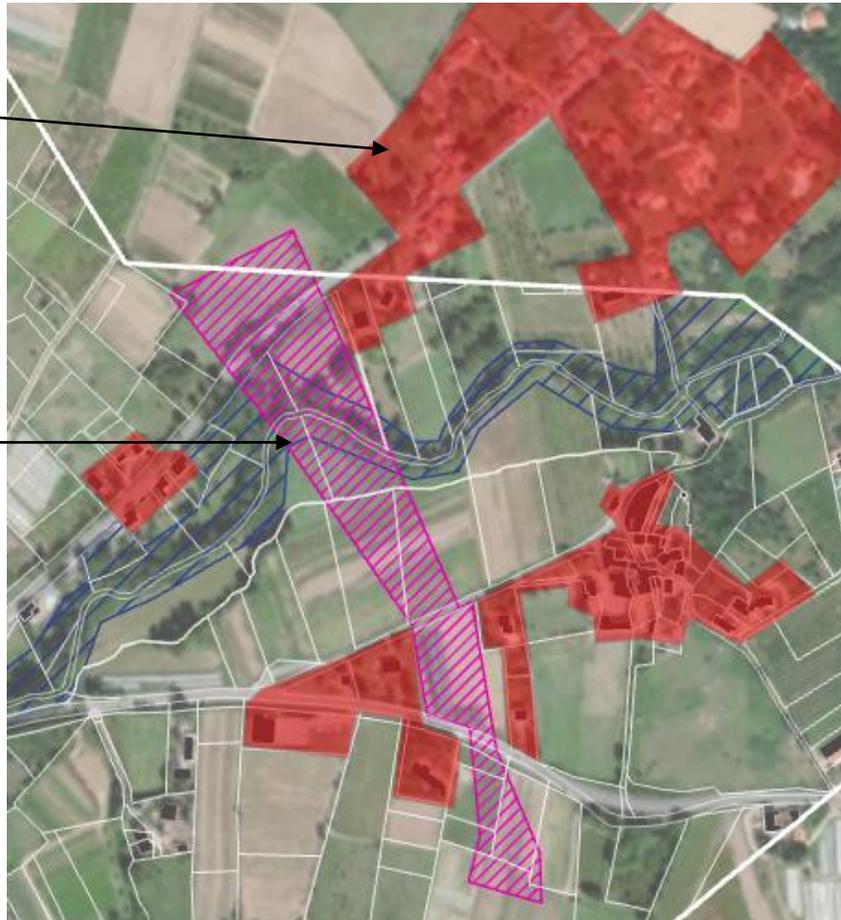
Nécessité de traduire la TVB du SRADDET et du SCOT dans le PLU à l'échelle parcellaire :  
trame, zone A/N indicées  
« corridor ».



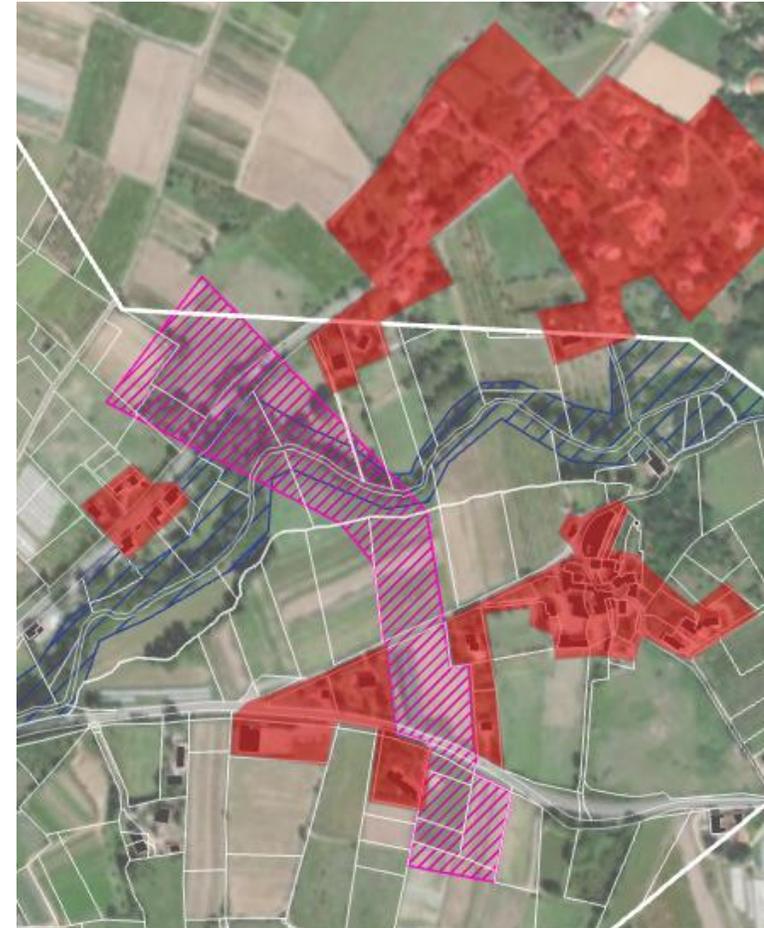
## La rupture d'urbanisation à préserver

Les zones de contraintes aux déplacements de la faune

Rupture d'urbanisation à préserver



Version 1 : le tracé optimal

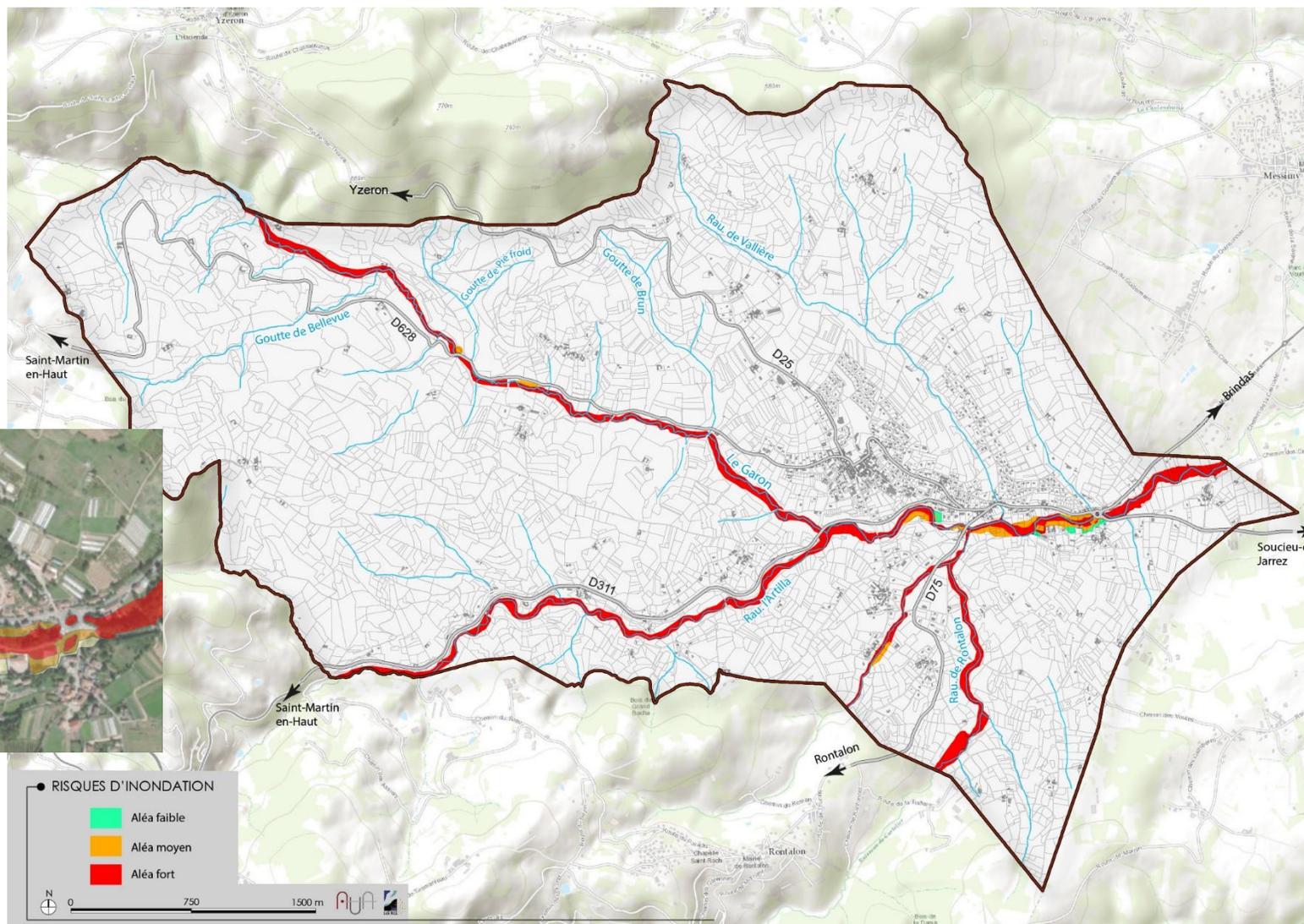


Version 2 : le tracé intégrant le périmètre de la zone d'activité

# Les risques et nuisances

## Les risques naturels

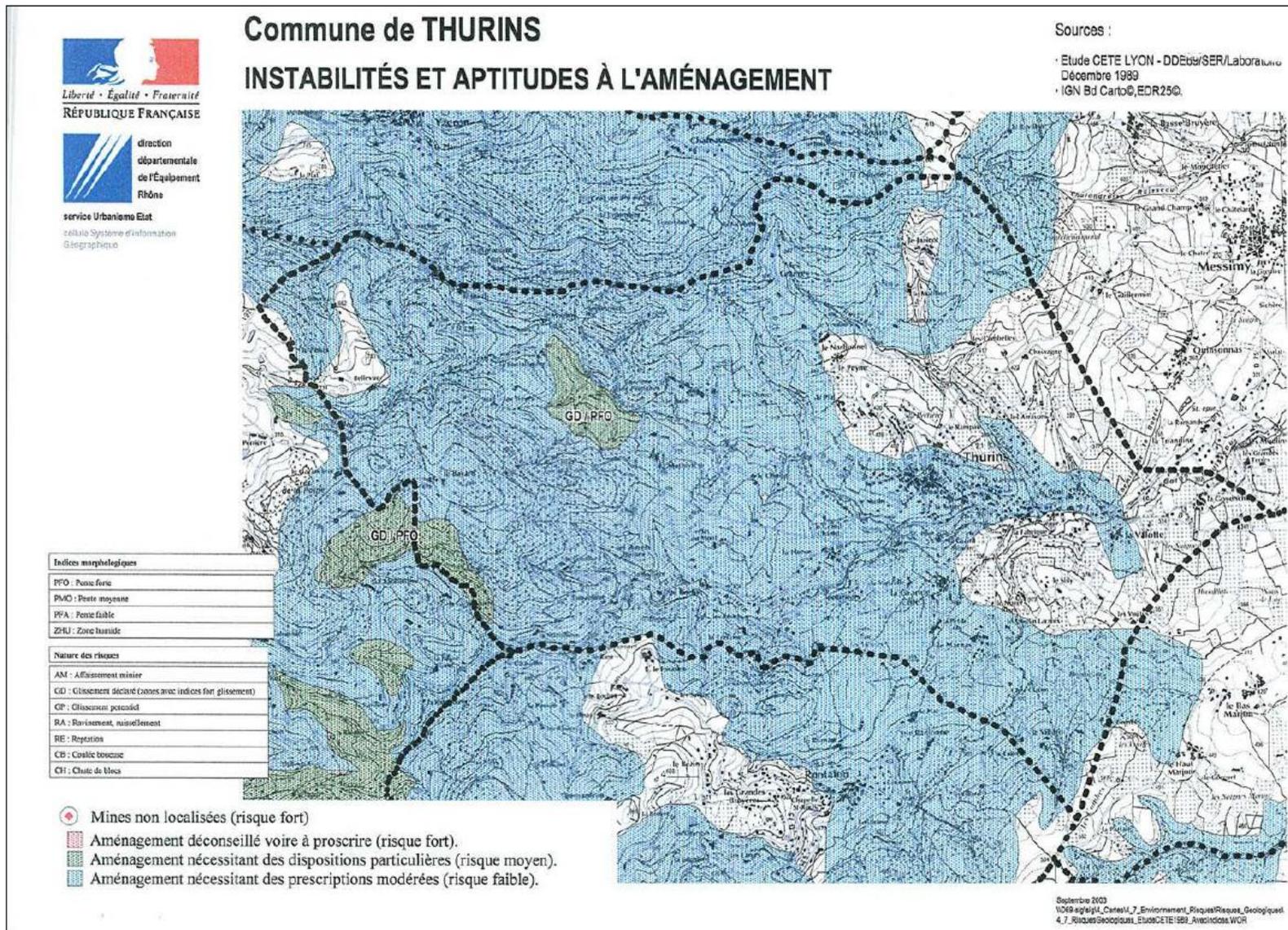
Le plan de prévention des risques inondation  
→ s'impose au PLU en tant que servitude d'utilité publique



# Les risques et nuisances

## Les risques naturels

Les risques de mouvement de terrain



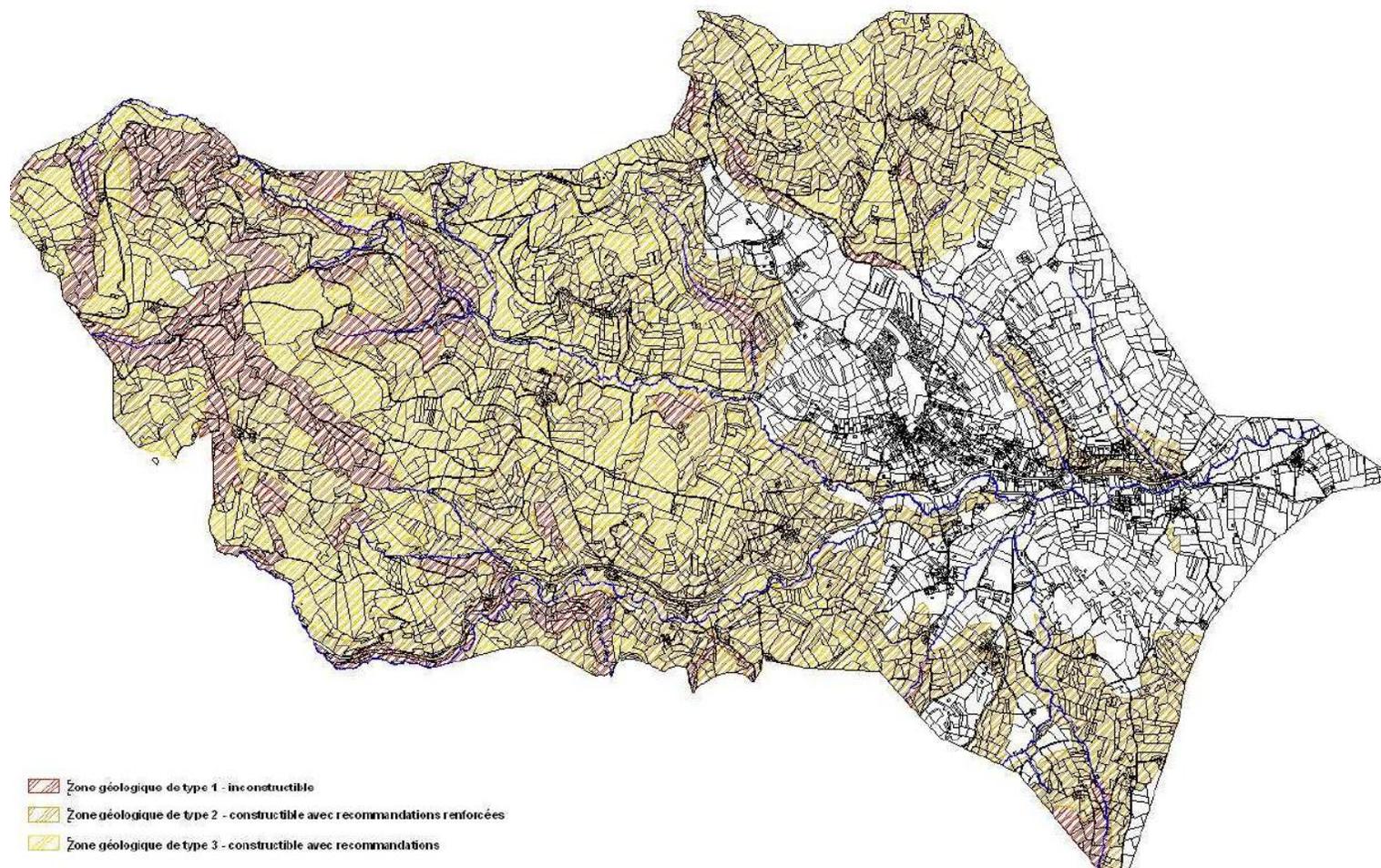
# Les risques et nuisances

## Les risques naturels

Les risques de mouvement de terrain

Rapport d'études géotechniques de 2006 basé sur l'étude du CETE

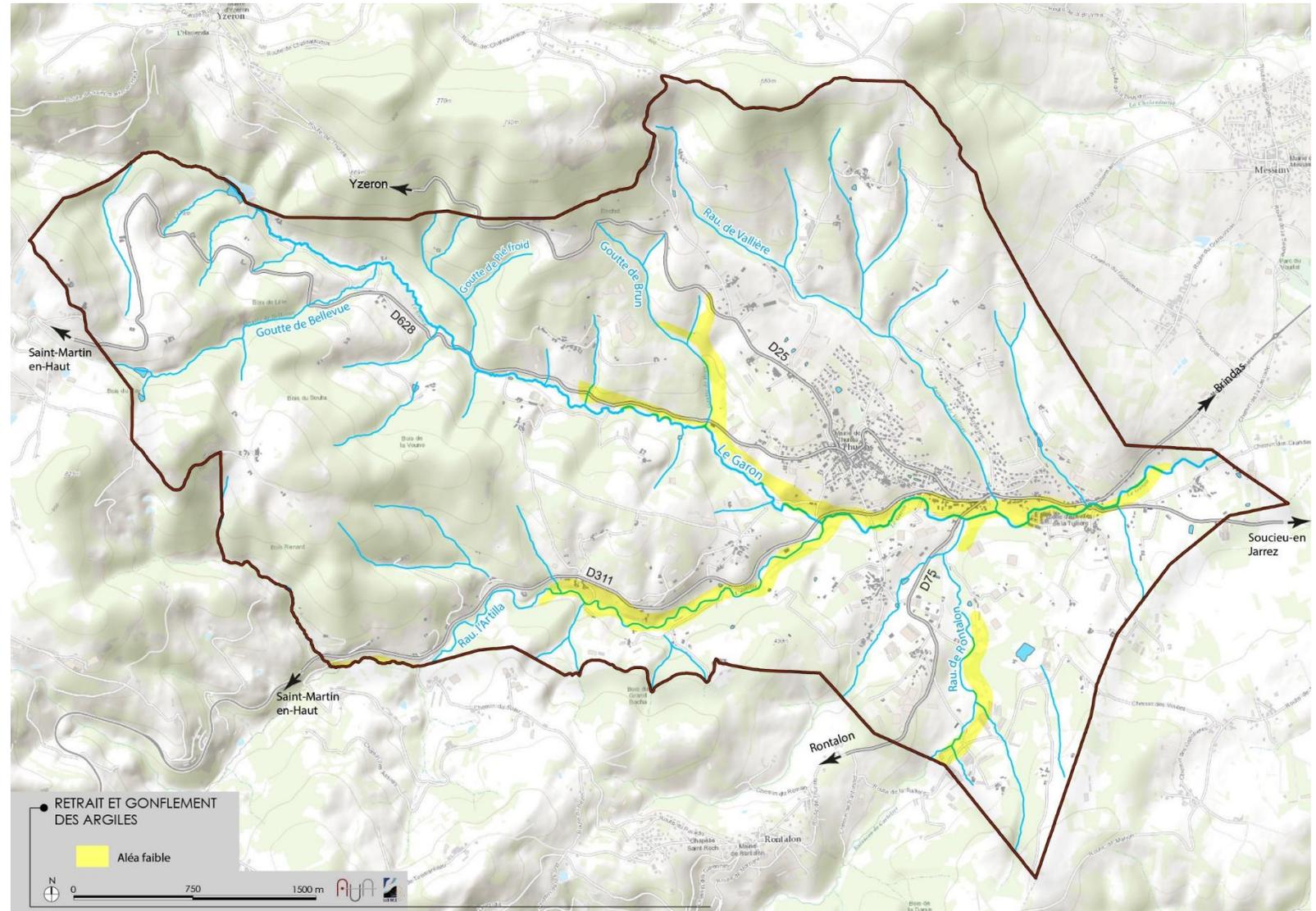
→ Un risque à préciser dans le cadre du PLU



# Les risques et nuisances

## Les risques naturels

Aléa lié au retrait et de gonflement des argiles de niveau faible le long du Garon



## Risque radon de niveau fort

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation. Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m<sup>3</sup> (becquerels par mètre-cube) (Source : IRSN).

## Risque sismique de niveau faible

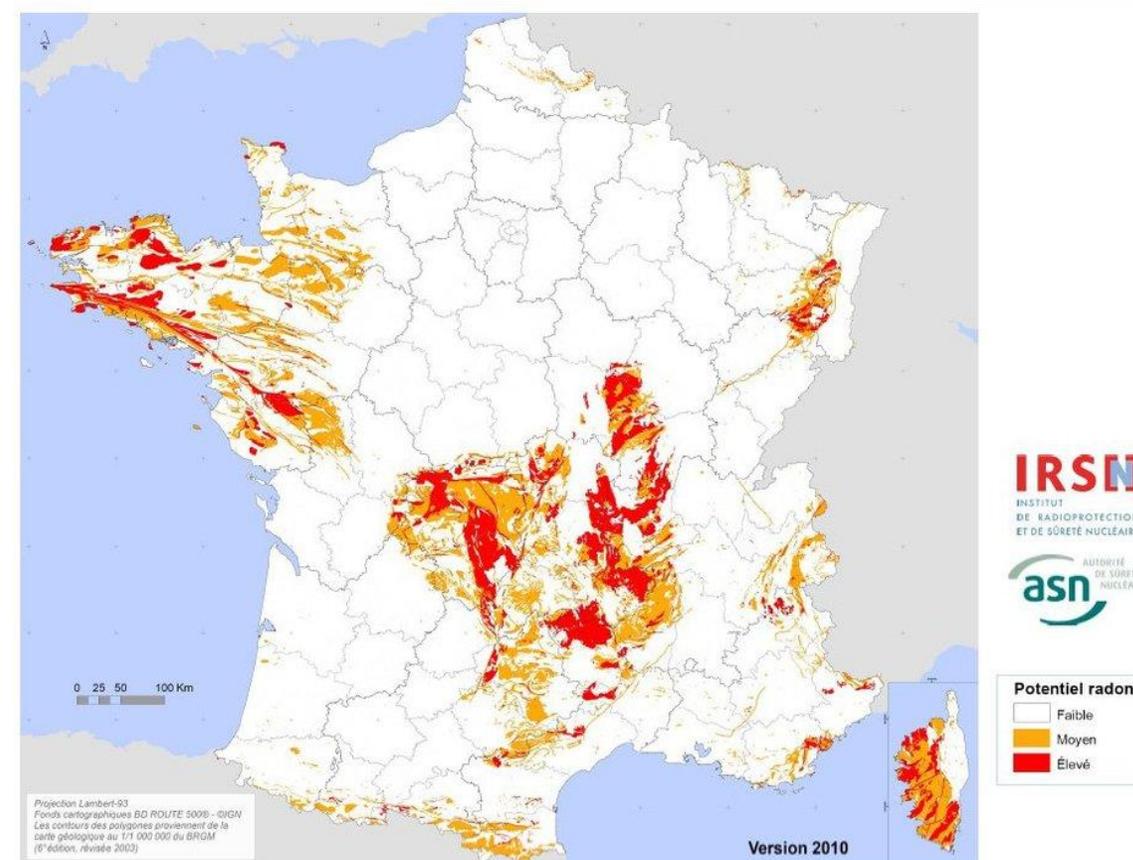
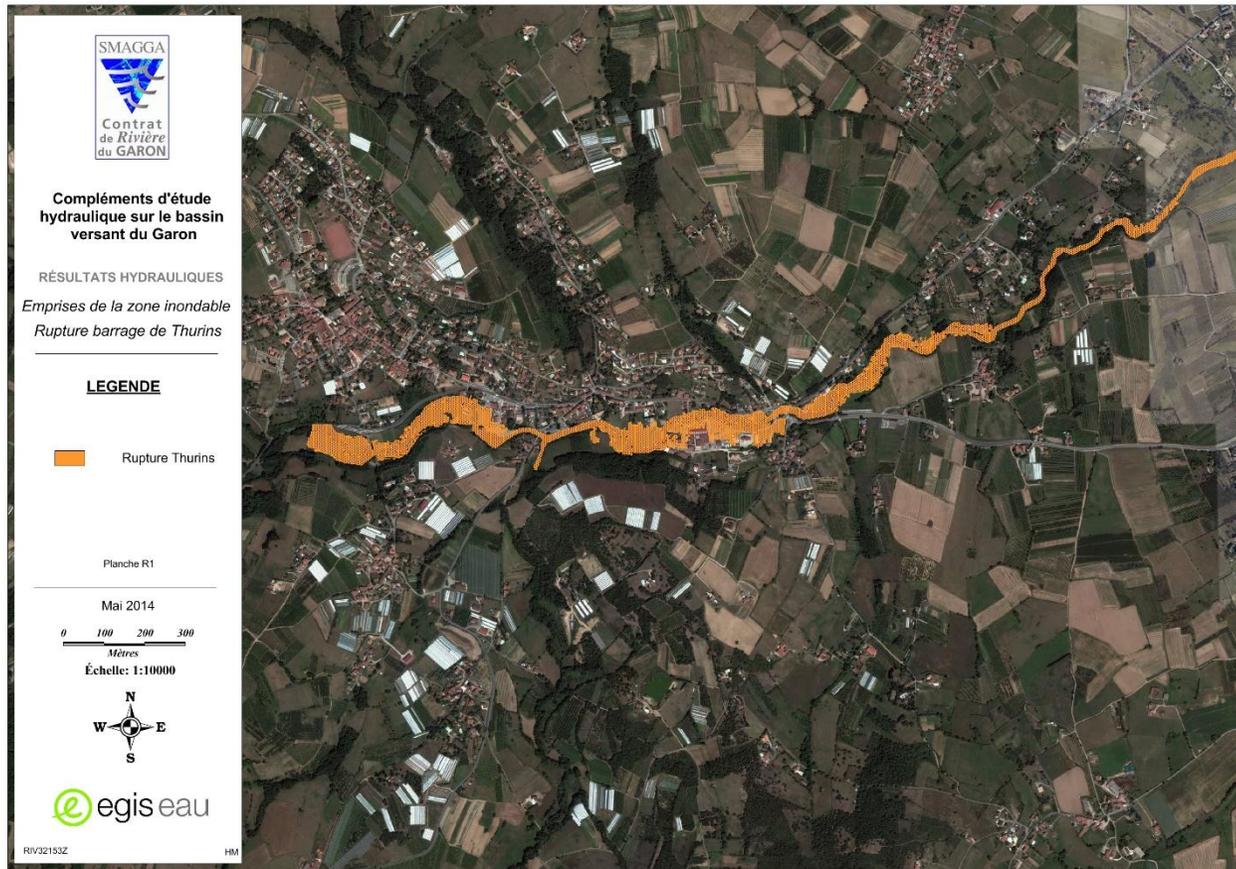


Figure 1 : Carte du potentiel radon des formations géologiques à l'échelle 1:1 000 000, version 2010

# Les risques et nuisances

## Risque de rupture de barrage

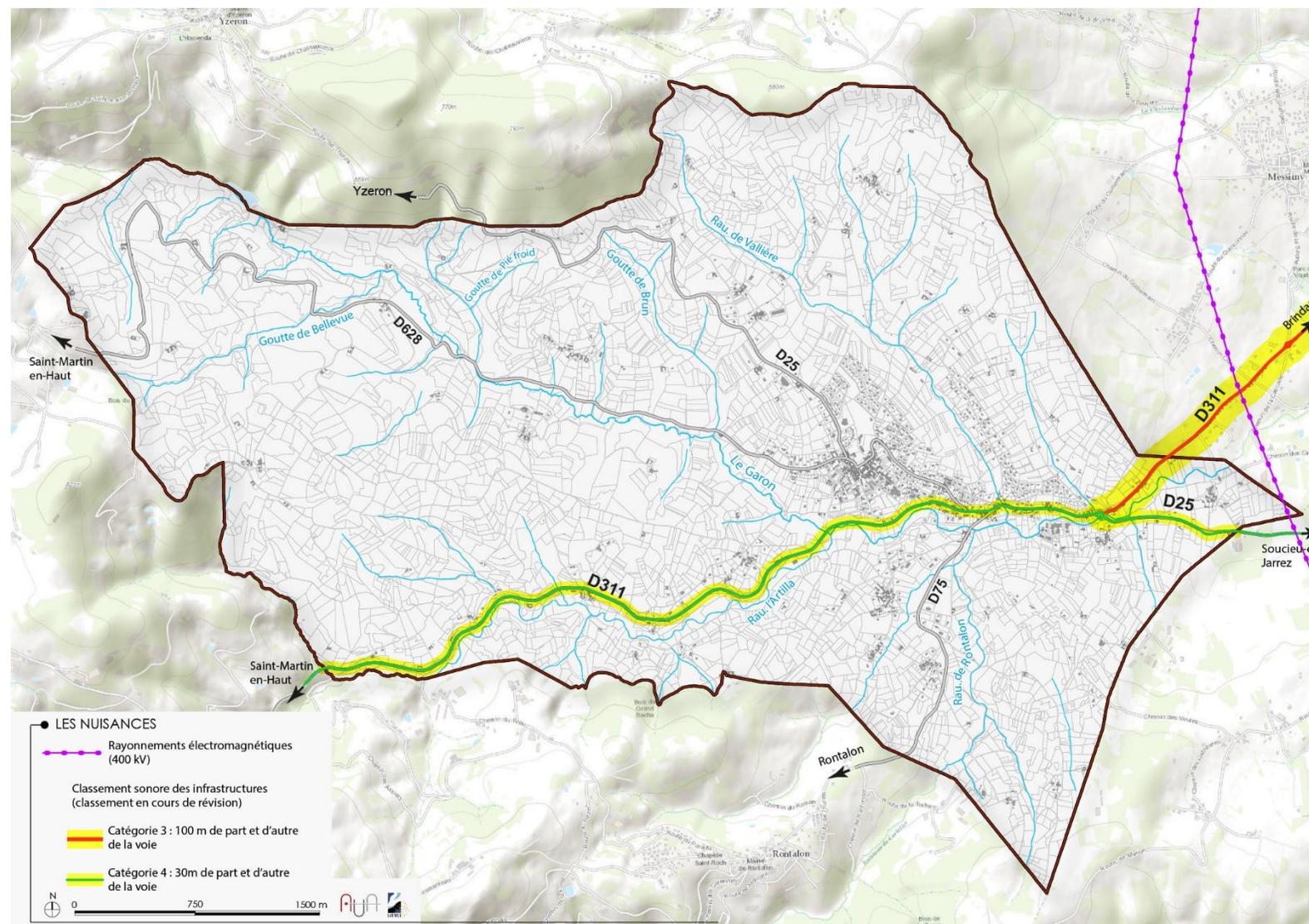


# Les risques et nuisances

## Les nuisances

Des nuisances sonores liées aux infrastructures routières

Des nuisances électromagnétiques liées à une ligne haute tension

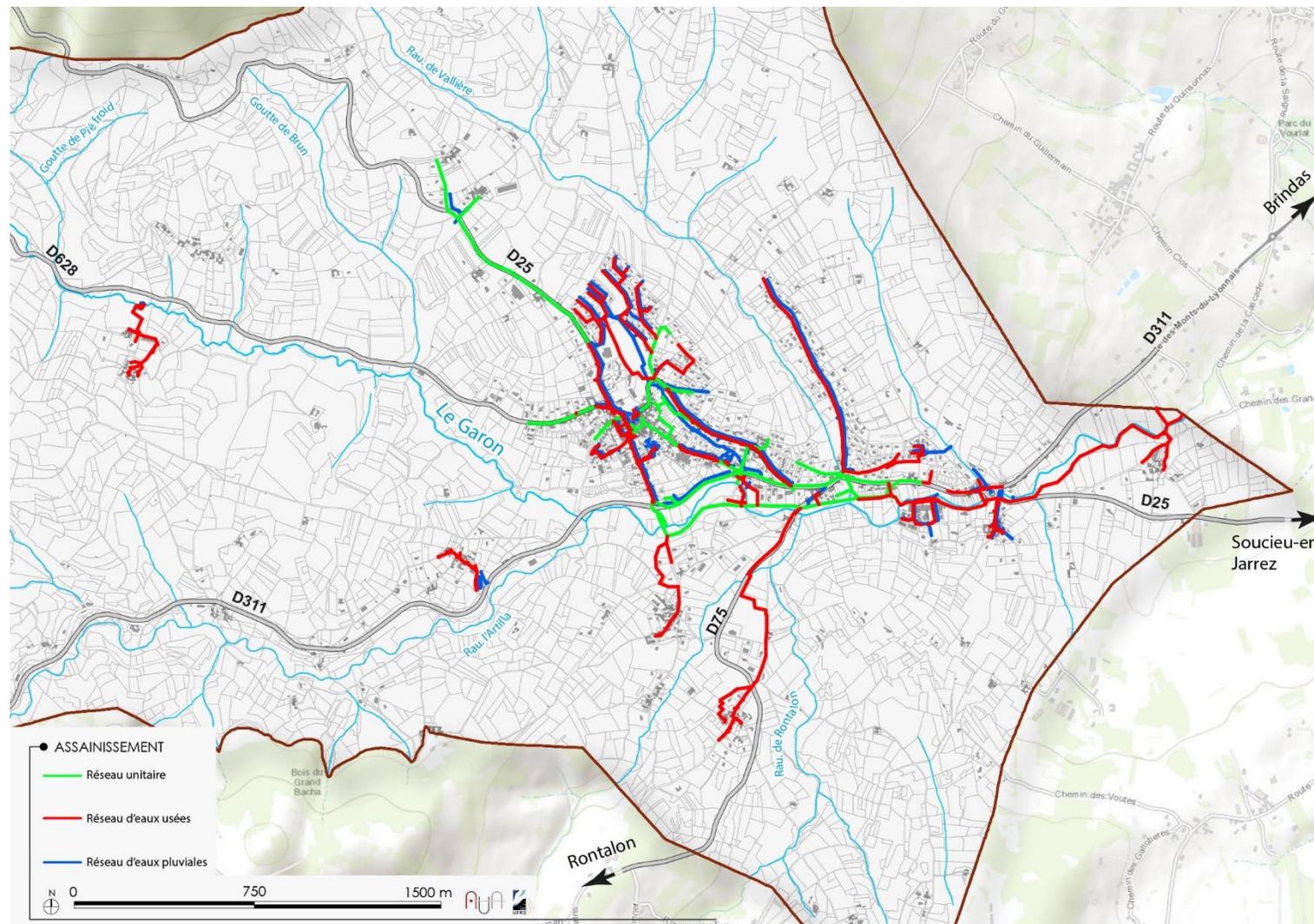


# Les réseaux d'assainissement

Compétence portée par le SIAHVH

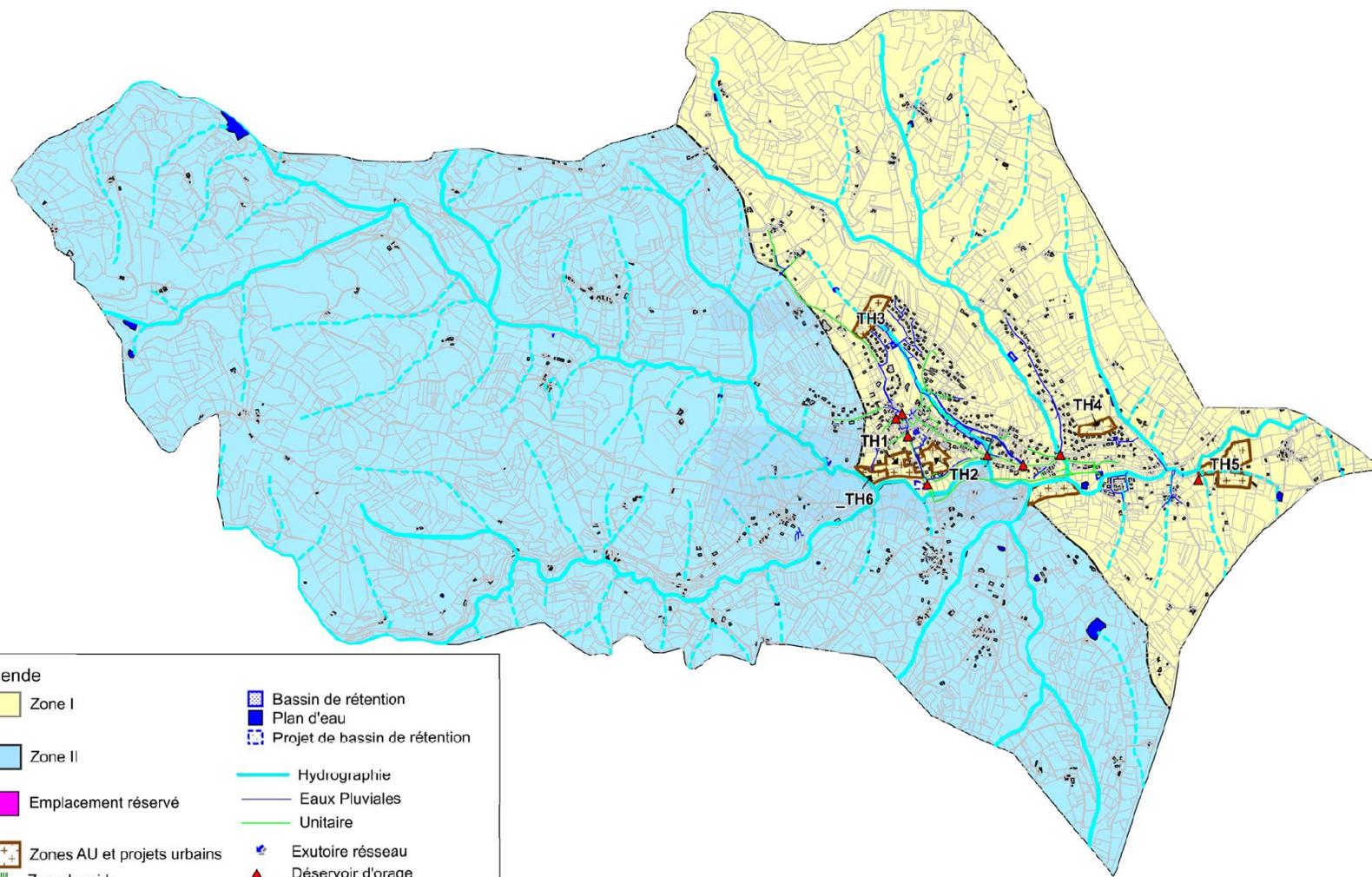
- 1057 abonnés au service d'assainissement collectif sur la commune
- STEP de Messimy, d'une capacité de 12 000 EH : 46% du nominal de la charge en DBO5
- STEP de Thurins – Hameau Mathivière, d'une capacité de 40 EH
- STEP de Thurins – Hameau Herse, d'une capacité de 50 EH
- Un projet de création de station au lieu-dit « Julin » d'une capacité de 75 EH (courant 2022)

→ Le zonage d'assainissement sera actualisé en parallèle du PLU



# L'eau pluviale

Un zonage d'eau pluvial réalisé en 2014



		Débit admissible à l'aval (en cas d'impossibilité d'infiltration directe)
Zone située dans une cuvette topographique ou sur un axe d'écoulement majeur	Zone inconstructible	-
Zone sensible vis-à-vis des problématiques Débordement et Déversement du réseau d'assainissement des eaux pluviales	Zone I	Débit de rejet régulé à 2 l/s/ha <sub>imp</sub> (débit de fuite inscrit au PLU) Volume de rétention dimensionné : sur la base d'une pluie T=30 ans Débit plancher de 2 l/s
Zone moins sensible Non concernée par la problématique de débordement des réseaux	Zone II	Débit de rejet régulé à 2 l/s/ha <sub>imp</sub> Volume de rétention dimensionné : sur la base d'une pluie T=10 ans (en cas de rejet au milieu) ou d'une pluie T=30 ans (en cas de rejet dans un réseau d'eaux pluviales) Débit plancher de 2 l/s
	Zone réservée	Zone à conserver par la commune pour l'établissement d'une zone de stockage optimisé

**Légende**

- Zone I
- Zone II
- Emplacement réservé
- Zones AU et projets urbains
- Zone humide
- Bassin de rétention
- Plan d'eau
- Projet de bassin de rétention
- Hydrographie
- Eaux Pluviales
- Unitaire
- Exutoire réseau
- Déservoir d'orage

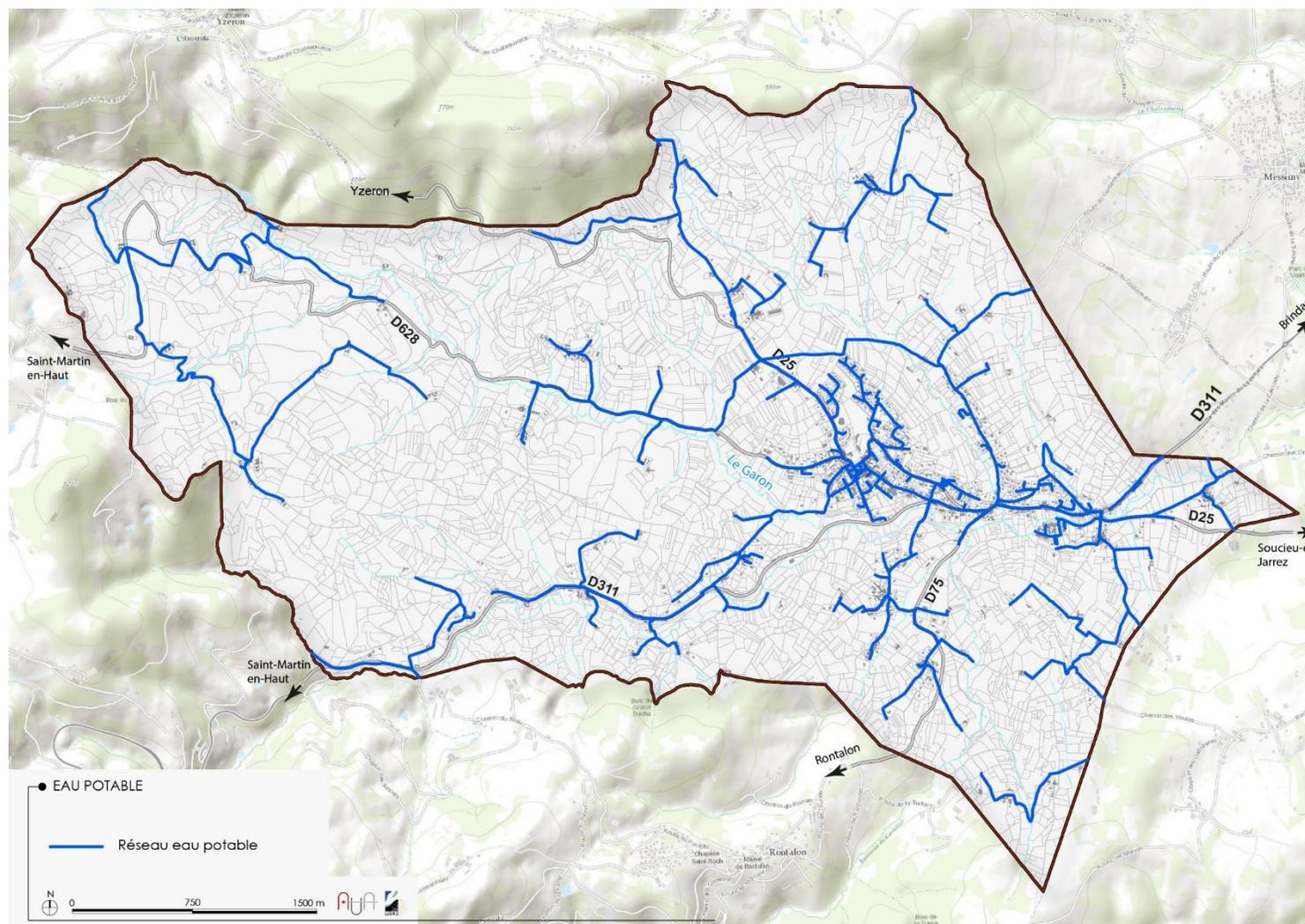
# Les réseaux d'eau potable

Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Sud-Ouest Lyonnais

1438 abonnés sur la commune au 31/12/2019

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>
SOURCES VAUGNERAY	29 766
ZONE DE VOURLES	3 229 329
SOURCES COURZIEU	38 100
SOURCES YZERON	37 362
<b>Total</b>	<b>3 334 557</b>

Problème de la disponibilité de la ressource en eau potable pour les années à venir.



L'Ouest Lyonnais : un territoire à énergie positive (objectif 2050), également engagé dans un PCAET

## Énergie

- Réduction de 42% des consommations énergétiques du territoire.
- Multiplication par 3,6 de la production d'énergie renouvelable produite actuellement sur le territoire.

Il restera 860 GWh à importer ou à produire autrement en 2050, soit 54% des consommations énergétiques (qui ne seront pas nécessairement fossiles : pourront être des ENR importées).

## Gaz à effet de serre et stockage du carbone

- Réduction de 54% des émissions de GES.
- Stockage de 69% des émissions restantes.

Le territoire continuera de produire 14% d'émissions de 2015 de GES en 2050.

## Qualité de l'air

Réduction de 62% des émissions de polluants atmosphériques.

## Les priorités concernant l'évolution du climat

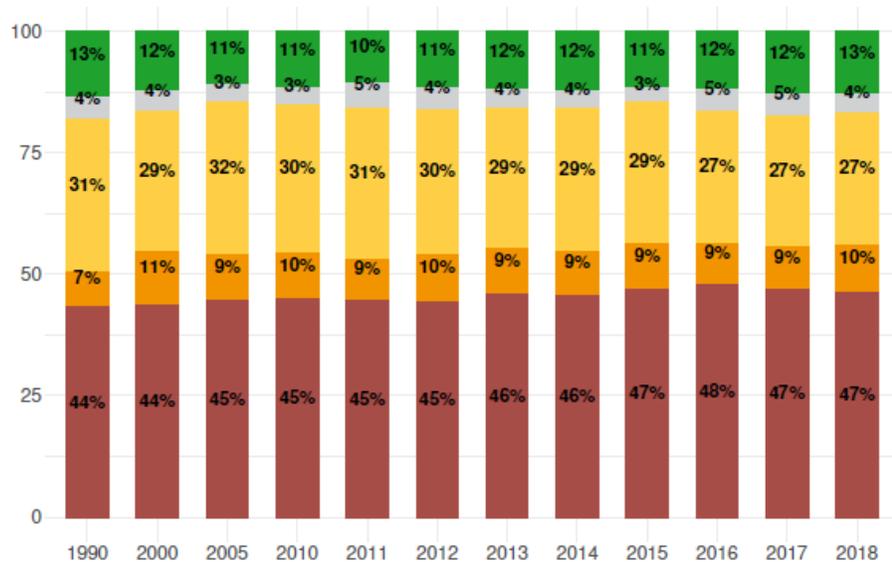
- **Ressource en eau** : préserver la ressource en eau (nappes, cours d'eau) du territoire pour l'alimentation en eau potable, les besoins agricoles et la qualité des cours d'eau.
- **Agriculture** : maintenir une activité agricole locale et durable, qui s'adapte aux nouvelles conditions liées au changement climatique.
- **Santé et confort** : aménager les espaces urbains pour adapter les centres-bourgs et lutter contre les îlots de chaleur.

# L'énergie et la qualité de l'air (échelle intercommunale)

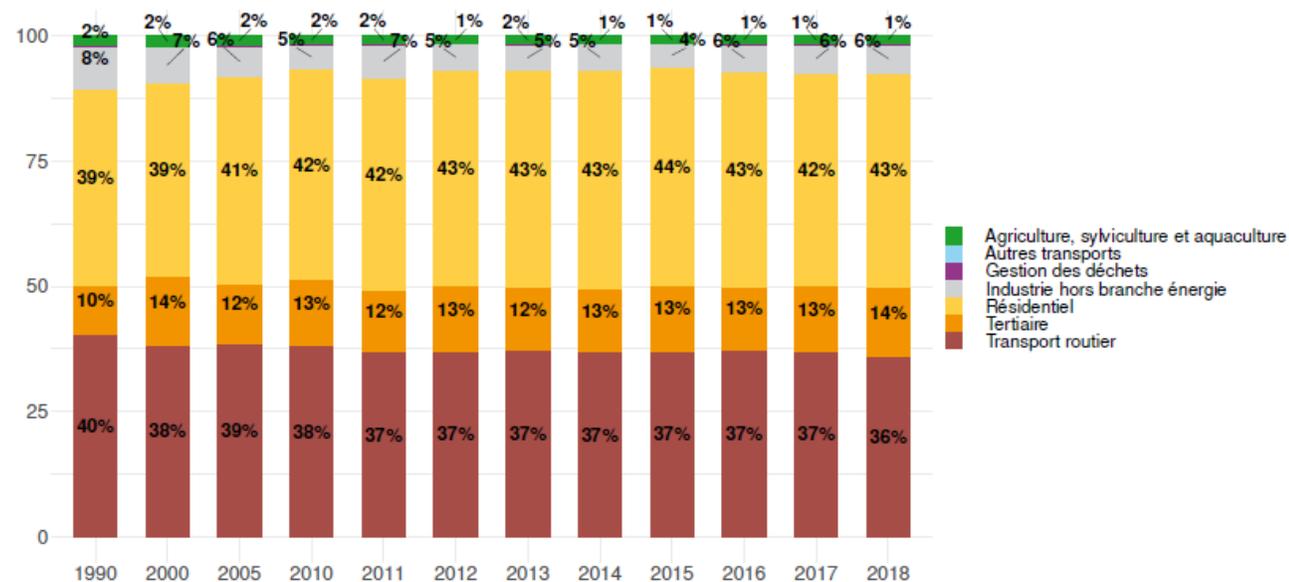
## Les émissions de GES et les consommations énergétiques

Une part importante de la voiture et des transports routiers, ainsi que du chauffage au fioul  
 L'agriculture minoritaire : 13 % des émissions de GES et 1% de la consommation d'énergie

Évolution de la part de chaque secteur dans les émissions totales de GES

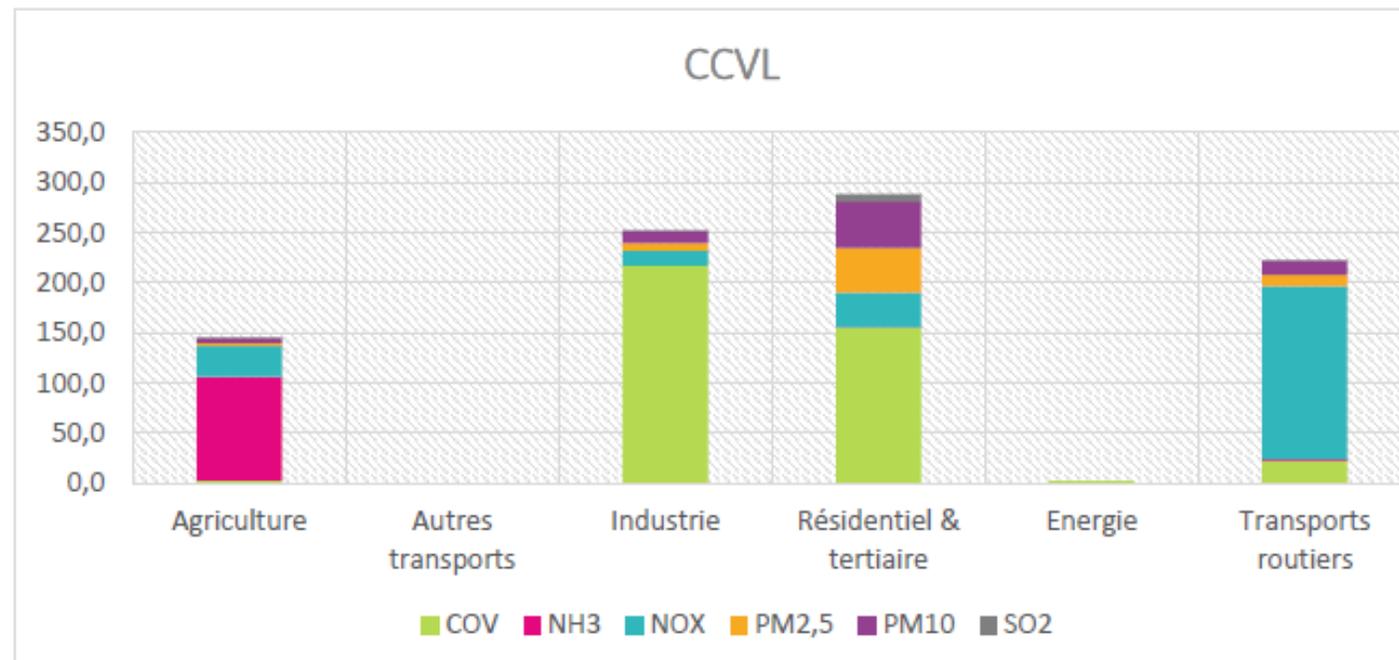


Évolution de la part de chaque secteur dans la consommation d'énergie finale



# L'énergie et la qualité de l'air (échelle intercommunale)

## Les concentrations de polluants

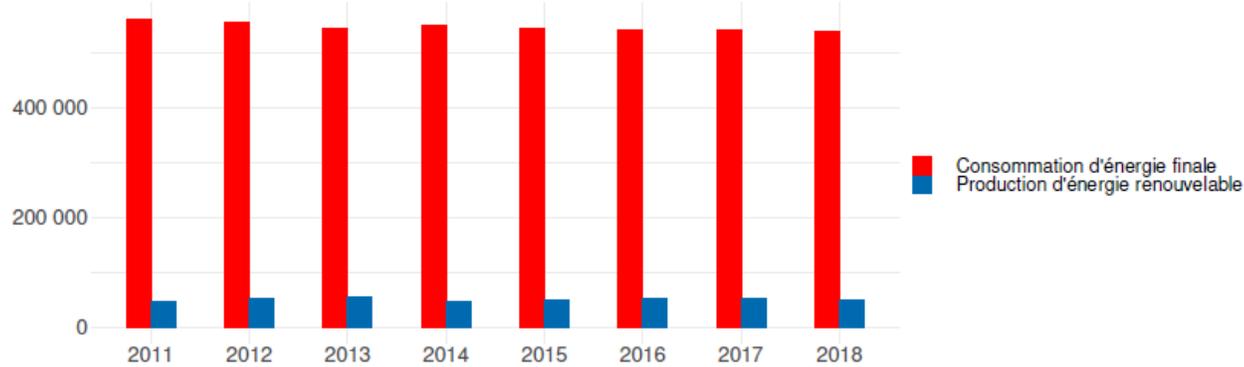


Une pollution atmosphérique principalement liée au secteur résidentiel

# L'énergie et la qualité de l'air

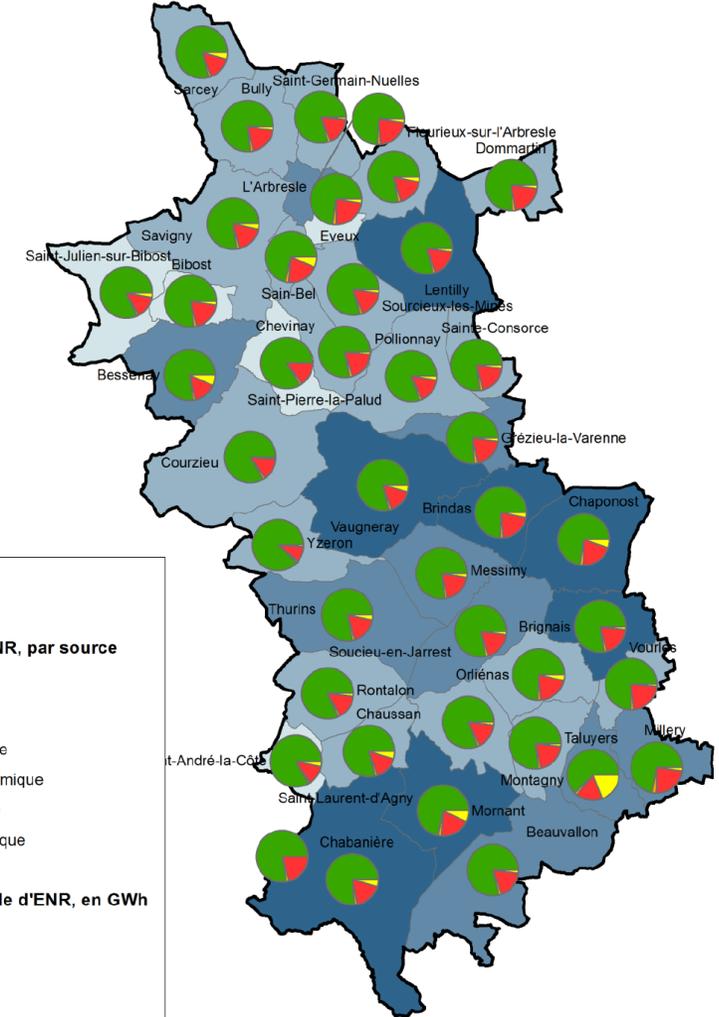
## Les énergies renouvelables

Évolution comparée de la consommation d'énergie finale et de la production d'énergie renouvelable locale (en MWh)



## Production d'énergies renouvelables

Production d'ENR par commune en GWh, et par source d'énergie



Source : OREGES  
Fond : ©OpenStreetMap®

Date de réalisation : 23/07/2019



Echelle : 1/600 000  
PCAET - Syndicat de l'Ouest Lyonnais (69)

### **Participer aux objectifs de préservation de la ressource en eau, en :**

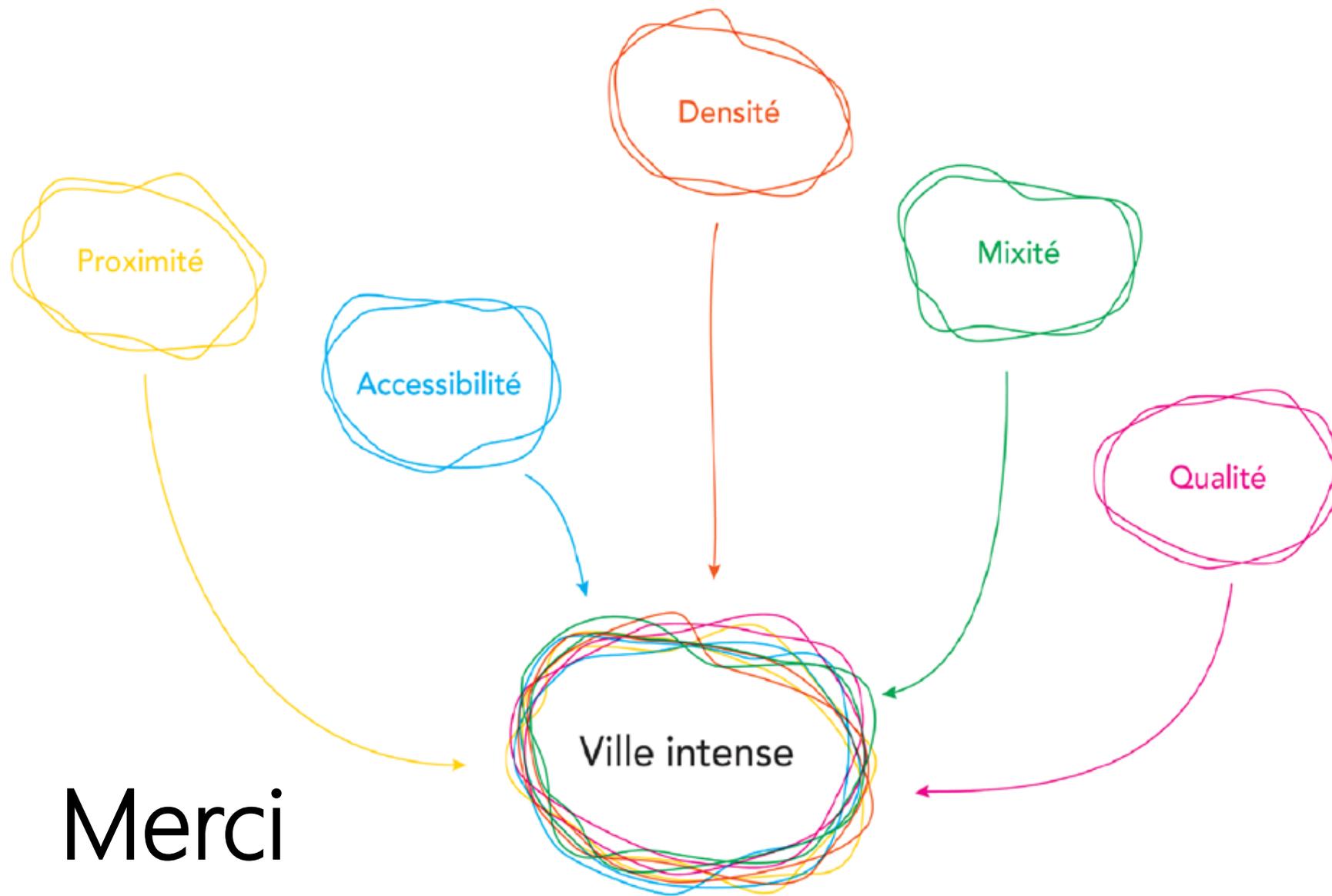
- conditionnant l'urbanisation à la disponibilité en eau potable
- urbanisant préférentiellement les secteurs desservis par l'assainissement collectif
- respectant les dispositions de gestion des eaux pluviales préconisées dans le zonage d'eau pluvial

### **Préserver les éléments de fonctionnalité écologique :**

- les zones écologiques à enjeu : Crêt de la Poipe, Bois du Boula, Landes de Chassagne et de Servigny ainsi que les zones humides principalement associées aux vallons
- les corridors écologiques associés aux cours d'eau et leur espace de fonctionnalité, ainsi que la rupture d'urbanisation située à l'Est de la commune

**Intégrer la présence de risques naturels** sur la commune dans les projets d'aménagement (risque inondation, risque de mouvement de terrain).

**Intégrer les enjeux de préservation de qualité de l'air et la réduction des consommations énergétiques :** tenir compte de l'exposition des constructions / éviter les masques solaires dans les OAP, prévoir des emplacements pour le développement de mode doux, « bonus de constructibilité » pour les opérations exemplaires sur le plan de la consommation énergétique...



Merci

